



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 janvier 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :  
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

### **Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport résume les informations qu'ont fournies les entités du système des Nations Unies sur l'action qu'elles ont menées en 1996 et en 1997 afin de mettre en oeuvre les activités prévues dans le cadre du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001. Il met également en lumière les obstacles rencontrés et tire parti de l'expérience acquise pour recommander différentes mesures.

---

\* E/CN.6/1998/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-5	3
II. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités relevant des 12 domaines critiques du Programme d'action .....	6-18	4
III. Arrangements institutionnels et financiers et obstacles à leur mise en oeuvre .....	19-51	6
A. Intégration de la question de l'égalité entre les sexes .....	20-31	6
B. Formation à l'analyse par sexe .....	32-34	8
C. Services chargés des questions liées aux sexospécificités .....	35-37	9
D. Mobilisation et affectation des ressources financières .....	38-41	10
E. Ressources humaines .....	42-44	11
F. Obstacles d'ordre politique et culturel .....	45-46	11
G. Causes de retard dans l'exécution des projets .....	47	11
H. Coordination .....	48-51	12
IV. Autres recommandations d'action .....	52	13
Annexe		
Essentiel des activités des Nations Unies dans les 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing, d'après les informations communiquées par les différents organismes .....		15

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 1996/34, le Conseil économique et social a approuvé le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 et a chargé la Commission de la condition de la femme d'entreprendre à sa quarante-deuxième session, en 1998, un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de ce plan. Il a prié le Secrétaire général de présenter à cette fin un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du plan.

2. Le plan, qui a été établi fin 1995 en application d'une décision de la Commission de la condition de la femme, reprenait dans sa structure les 12 domaines critiques énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing qu'a adoptés la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Il a également été établi en application de décisions adoptées lors des conférences et sommets récemment tenus par les Nations Unies. Les différentes actions ont été regroupées par type et classées par domaine critique : rassemblement de l'information et constitution d'une base de données; recherche et analyse; activités opérationnelles (services consultatifs, assistance technique, formation); information et vulgarisation. Le plan porte essentiellement sur des activités s'adressant spécifiquement aux femmes, mais aussi sur des activités visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes afin de promouvoir l'équité entre les sexes.

3. Afin d'établir le présent rapport, la Division de la promotion de la femme (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) a rassemblé des informations sur les actions que mènent toutes les entités du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les points que la Commission et le Comité du programme et de la coordination ont soulevés lorsqu'ils ont examiné le projet de plan en 1996. Au 5 décembre 1997, des réponses avaient été reçues des 33 entités suivantes :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH)

Centre (CNUCED/OMC) du commerce international (CCI)

Comité administratif de coordination (CAC)

Comité du programme et de la coordination (CPC)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Département des affaires économiques et sociales (DAES)

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)

Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)

Institut pour les technologies nouvelles (Université des Nations Unies) (UNU)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA)

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

4. Le plan, qui a été établi fin 1995, a été approuvé en juillet 1996 et n'est effectivement mis en oeuvre que depuis environ 18 mois. Certaines entités ont donc fait observer qu'elles n'étaient pas encore à même de dresser le bilan des activités qu'elles avaient entreprises.

5. Malgré les progrès considérables accomplis et les engagements pris pour donner suite aux propositions formulées à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la mise en oeuvre des nombreuses activités prévues par le plan s'est heurtée à un certain nombre de difficultés : manque d'informations, de méthodes et d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis; manque d'instruments pour surveiller les dépenses afférentes aux activités intersectorielles, tant au Siège que sur le terrain; manque de ressources humaines et financières; manque de volonté politique de la part de certains pays et de certaines institutions des Nations Unies; contraintes culturelles et autres; accumulation de retards dans la fourniture de l'aide technique. Ces difficultés sont décrites plus en détail à la section III ci-après.

## **II. Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités relevant des 12 domaines critiques du Programme d'action**

6. Les progrès que le système des Nations Unies a accomplis à moyen terme dans les 12 domaines critiques définis par le Programme d'action de Beijing sont brièvement exposés ci-après, pour chacune des orientations stratégiques énoncées dans chaque domaine dans le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001.

7. Dans le domaine critique intitulé «Les femmes et la pauvreté», l'action du système des Nations Unies a essentiellement consisté à donner aux femmes les moyens de relever leur niveau de vie et de s'arracher à la pauvreté, conformément aux dispositions du Programme d'action. Les interventions menées au cours de la période considérée ont notamment consisté à fournir une aide aux femmes chefs d'entreprise, y compris aux femmes travaillant à domicile, en particulier dans les zones rurales; à promouvoir le développement rural intégré; à étudier les migrations féminines; à favoriser l'accès des femmes au crédit; à renforcer le secteur non structuré. Les femmes et les filles se sont vu attribuer un rôle éminent dans

les approches intégrées du développement rural et on s'est efforcé de tenir compte des problèmes spécifiques des femmes en accordant une aide accrue aux productrices des zones rurales<sup>1</sup>.

8. Dans le domaine critique intitulé «Éducation et formation des femmes», l'orientation stratégique indiquée dans le plan est fondée sur la notion de droit. Les entités des Nations Unies ont élaboré des outils de formation et les ont diffusés afin de renforcer les compétences des femmes et celles des enseignants tant au niveau de l'instruction élémentaire que de l'éducation de base en sciences et techniques. Des actions ont été menées pour promouvoir l'éducation des filles et on admet désormais plus volontiers que l'éducation des filles et des femmes se traduit effectivement par une augmentation de la productivité et une baisse de la fécondité.

9. Dans le domaine critique intitulé «Les femmes et la santé», l'action prévue porte sur la prévention de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), la santé de la reproduction et la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles. Une attention accrue a également été portée à l'hygiène du milieu, à la toxicomanie chez les deux sexes, à l'incidence des maladies tropicales sur les femmes et aux effets des mutilations sexuelles sur la santé des femmes. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont fait une déclaration commune sur les mutilations sexuelles des femmes et le FNUAP a nommé une ambassadrice spéciale qu'il a chargée de la question. Les actions menées dans ce domaine critique ont également poursuivi des objectifs définis dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue en 1994.

10. Dans le domaine critique intitulé «La violence à l'égard des femmes», les actions entreprises ont essentiellement porté sur la prévention des causes premières de la violence à l'égard des femmes. On a continué à mener des travaux de recherche et des activités de plaidoyer pour promouvoir la mise en oeuvre de mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de nouvelles formes de protection des victimes, ainsi que la collecte et la diffusion de données. Le Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes a rendu compte de la situation dans différents pays, et son mandat a été renouvelé par la Commission des droits de l'homme. Des subventions ont déjà été versées au titre du fonds d'affectation spéciale sur la violence à l'égard des femmes créé sous les auspices du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

11. Conformément aux dispositions du Programme d'action, le plan comporte une rubrique intitulée «Les femmes et les conflits armés» qui prévoit notamment de tenir compte des conséquences comparées des conflits armés sur les deux sexes et de leurs effets à court et à long terme sur les femmes et les fillettes, en particulier en cas de viol. On s'est efforcé de promouvoir la prise en compte des besoins des femmes dans le règlement et la gestion des conflits en renforçant les capacités et en menant des actions de formation. Des progrès ont été accomplis dans les négociations menées en vue de créer un tribunal pénal international, qui serait notamment chargé de juger les crimes de guerre perpétrés contre des femmes et des fillettes et les cas de viol.

12. Dans le domaine critique intitulé «Les femmes et l'économie», l'action prévue consiste à chercher à favoriser l'égalité des chances sur le marché du travail et l'avancement des femmes chefs d'entreprise en aidant les femmes à avoir plus facilement accès aux facteurs de production. Les activités menées par le système des Nations Unies ont donc visé à faciliter l'accès des femmes au crédit et à la création d'entreprise ainsi qu'à mieux faire prendre conscience de la nécessité de donner aux femmes les moyens de se prendre en charge sur le plan économique et de l'impact que les politiques économiques et commerciales ont sur les femmes. Des recherches plus approfondies ont été effectuées sur la participation des femmes aux activités de transformation, et sur les modalités, facteurs déterminants et tendances futures de l'emploi des femmes. Une attention particulière a été accordée aux entreprises gérées par des femmes et aux débouchés auxquels les femmes ont accès en milieu rural.

13. Le Programme d'action et le plan accordent tous deux une large place au domaine critique intitulé «Les femmes et la prise de décisions». Dans ce domaine, les entités du système des Nations Unies ont surtout souligné la nécessité d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de décision, à tous les niveaux et dans différents secteurs, d'améliorer la représentation des femmes dans les parlements, de former les femmes à l'encadrement et la gestion et d'étudier les moyens de donner des atouts aux femmes en faisant connaître celles dont l'expérience pourrait avoir valeur d'exemple. Un appui a été accordé à des associations de femmes s'employant à aider les femmes à prendre leur destin en main, en particulier au niveau local.

14. Le Programme d'action préconise que l'on renforce les mécanismes nationaux pour qu'ils contribuent mieux à l'émancipation des femmes. Il préconise également que l'on rassemble et que l'on compile des statistiques et indicateurs ventilés par sexe. Les activités menées conformément aux dispositions du plan pendant la période considérée ont porté sur la mise au point d'indicateurs de résultats sexospécifi-

ques, la mise en évidence des disparités et leur prise en compte dans les politiques et programmes ainsi que dans la planification du développement.

15. L'action du système des Nations Unies dans le domaine critique intitulé «Droits fondamentaux des femmes» consiste à faire valoir que les femmes doivent jouir des mêmes droits que les hommes et pouvoir exercer pleinement tous leurs droits. Les activités ont visé à mieux faire connaître leurs droits aux femmes et aux jeunes filles; à mieux faire connaître le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à en améliorer les services de secrétariat, notamment pour organiser, à l'intention des élus et des décideurs, des séminaires sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans l'application des traités internationaux.

16. En ce qui concerne le domaine critique intitulé «Les femmes et les médias», la stratégie du système des Nations Unies a essentiellement consisté à mener des activités de plaidoyer et de formation en vue d'encourager les médias à tenir compte des sexospécificités et de faciliter l'accès des femmes aux nouvelles techniques de communication afin de mieux sensibiliser la population aux problèmes des femmes et d'inciter les médias à y prêter davantage attention et à donner des femmes une image positive, objective et non stéréotypée. Une place plus large a été accordée aux femmes et aux nouveaux moyens électroniques, mais l'essentiel des ressources a continué d'être consacré aux médias traditionnels.

17. L'action du système des Nations Unies dans le domaine critique intitulé «Les femmes et l'environnement» consiste à appuyer les femmes, à faire reconnaître le rôle qu'elles jouent dans la protection de l'environnement et à promouvoir la prise en compte des préoccupations des femmes dans l'élaboration des politiques ainsi que dans la prise de décisions concernant l'environnement. Les activités ont porté sur l'élaboration de directives concernant la prise en compte des préoccupations des femmes, la réalisation de travaux de recherche concernant les conséquences de la dégradation de l'environnement sur les moyens d'existence des femmes et la mise au point de modules de formation sur les femmes et la gestion de l'environnement.

18. Dans le domaine critique intitulé «La petite fille», les entités du système des Nations Unies se sont essentiellement efforcées de mettre un terme à la discrimination sexuelle. Au cours de la période considérée, elles ont constitué des bases de données ventilées par sexe sur la mortalité infantile, appuyé des programmes d'alphabétisation des filles et mené

des actions de plaidoyer pour promouvoir les droits de la petite fille, notamment dans les zones rurales et dans le monde du travail, ainsi que l'éducation scolaire et parascolaire et éliminer les pratiques nocives qui entravent le développement normal des fillettes.

### **III. Arrangements institutionnels et financiers et obstacles à leur mise en oeuvre**

19. Les entités ont indiqué que de nombreux progrès avaient été réalisés dans le domaine du développement des institutions et dans le secteur financier, conformément aux orientations offertes par le Programme d'action de Beijing et le Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, 1996-2001. Cela étant, ils ont souligné que la plupart des obstacles à la mise en oeuvre du Programme et des activités du Plan étaient de nature institutionnelle ou financière. On trouvera ci-après une description de ces obstacles, des progrès réalisés ainsi que de l'évolution de la situation dans des domaines intersectoriels comme l'intégration de la question de l'égalité entre les sexes aux activités principales.

#### **A. Intégration de la question de l'égalité entre les sexes**

20. Un certain nombre d'entités ont noté que la décision d'intégrer l'égalité des sexes aux activités principales avait été adoptée à la suite de la quatrième Conférence sur les femmes et d'autres conférences récentes des Nations Unies par divers organismes intergouvernementaux comme la Commission de la population et du développement, la Commission du développement social et différents organes directeurs d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes, et que certains budgets-programmes reflétaient cette décision. En juillet 1997, le Conseil économique et social a adopté les conclusions concertées 1997/22 sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, qui s'adressent au système des Nations Unies tout entier. Par ailleurs, les propositions de réforme présentées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général préconisent l'intégration d'une telle démarche dans tous les programmes et politiques.

21. Plusieurs entités ont publié des directives demandant à leur personnel de bien veiller à utiliser l'analyse par sexe lors de la conception et de l'évaluation des plans et projets. La communication de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'égalité

entre les sexes et la promotion de la femme, adressée à tous les représentants résidents, exprime la détermination du PNUD d'agir pour l'égalité et la promotion de la femme. Une note du PNUD envoyée à tous les bureaux de pays souligne qu'il faudra faire preuve de volonté, de compétence et de transparence pour que la parité hommes-femmes devienne réalité. La Banque mondiale a examiné des projets conçus ou élaborés en utilisant l'analyse par sexe, afin de définir le meilleur moyen de garantir l'accès des femmes aux ressources et aux services prévus par les projets, et d'améliorer le niveau d'éducation, la santé et le revenu des femmes. Elle s'appuiera sur les résultats de cette étude pour élaborer ses prochains projets. Elle a également préparé six plans d'action régionaux pour les femmes. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a publié un document directif et un plan d'action, intitulé «Gendered Habitat», de façon que tous ses programmes, projets et politiques tiennent compte de l'objectif de parité entre les sexes.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé des consultations pour mettre au point des programmes d'action pour la période 1996-2000 dans 24 divisions. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) révisé ses programmes et projets ordinaires pour y introduire l'analyse par sexe. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a pris plusieurs «engagements envers les femmes» qui devront être réalisés d'ici 2001. Ces engagements ont été traduits par tous les bureaux de pays et plusieurs groupes du siège en plans d'action précis. L'ONUSIDA a estimé que la problématique de l'égalité entre les sexes devait figurer dans ses activités principales.

23. Lors de l'examen des directives relatives aux programmes de pays, l'UNICEF a souligné que la question des femmes, du point de vue des droits, était une question intersectorielle. Le Fonds tente ainsi d'influer sur l'analyse de la situation des femmes et des enfants lors de l'élaboration des programmes de pays et d'encourager l'utilisation d'indicateurs par sexe pour l'établissement des objectifs et l'évaluation des progrès réalisés. Les programmes de pays de l'UNICEF prêtent de plus en plus attention à la parité hommes-femmes, comme l'ont montré les nouveaux programmes présentés au Conseil d'administration. Sur les 40 programmes présentés, 17 offraient aux questions relatives aux femmes une place essentielle, et 13 une place intermédiaire. L'UNICEF a tenu compte de la question de l'équité entre les sexes dans les directives des programmes sectoriels, en commençant par l'eau et l'assainissement. Un module distinct, consacré à l'intégration de problèmes des femmes aux activités principales sera prêt à la fin de 1997 et offrira des conseils et une expérience pratique dans ce domaine.

24. Le FNUAP s'est attaché à intégrer la problématique hommes-femmes dans tous ses programmes. Ainsi, il a revu tous ses principes d'action, a élaboré un projet de cadre théorique et des indicateurs destinés à mesurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects des programmes de pays, et a prévu d'évaluer l'intégration de cette problématique dans 13 programmes de pays.

25. Certaines organisations, qui ont signalé des progrès dans l'intégration des questions sexospécifiques, notent que, bien que des politiques relatives aux femmes et à l'égalité entre les sexes aient été mises en place, leur application ne reçoit pas toujours l'attention voulue de la part des hauts responsables et les systèmes de suivi des activités entreprises dans le cadre des différents programmes et projets font très souvent défaut. Dans certains cas, les directives destinées à apporter une dimension sexospécifique aux programmes et projets ne sont pas pleinement appliquées au niveau opérationnel. Le PNUD a noté que, dans un échantillon de 417 projets récents, les questions relatives à l'égalité entre les sexes étaient ajoutées de manière superficielle mais rarement intégrées dans la structure même des projets.

26. Certaines entités ont fait savoir qu'en raison de la confusion entre la problématique hommes-femmes et les questions relatives aux femmes, l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités principales et ses conséquences sur la programmation étaient souvent mal comprises. À ce problème s'ajoute celui du manque de compréhension du rôle joué par les femmes dans différents secteurs. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a indiqué que la méthode traditionnelle, qui consiste à créer des activités et des organisations distinctes pour les femmes, a créé des problèmes et des conflits dans différents domaines. C'est pourquoi il a adapté ses politiques de manière à ce que tous ses projets s'inscrivent dans une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et a mis au point des critères tenant compte des disparités entre les sexes qui figureront dans son manuel de conception, d'approbation et d'évaluation des projets. La CEPALC, de son côté, s'efforce de définir des variables sexospécifiques qui permettront d'accroître l'efficacité de son action et d'analyser l'impact des politiques publiques sur les hommes et les femmes.

27. Les travaux entrepris par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de définir un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement permettent de veiller à l'intégration des objectifs d'égalité et de promotion de la femme dans le cadre de la coopération en faveur du développement défini par l'équipe de pays. De toute évidence, des efforts restent à faire dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'application du cadre au niveau des

pays, afin de veiller à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes figurent en bonne place.

28. En ce qui concerne l'analyse par sexe, le principal obstacle rencontré est le manque d'indicateurs sur lesquels on s'accorderait pour évaluer l'importance donnée aux questions sexospécifiques et suivre les mesures prises, par exemple en matière d'autonomisation des femmes et des petites filles, de respect des droits ou de mesures de protection dans le cadre de projets consacrés à la violence à l'égard des femmes. L'UNICEF s'est heurté à cette difficulté lorsqu'il a tenté de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre par les États parties de leurs obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tant au niveau national qu'au niveau sous-national.

29. Certaines entités ont indiqué qu'elles disposaient de mécanismes destinés à définir et à faire appliquer les responsabilités en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes. À la FAO, un comité interdépartemental sur les femmes et le développement a été mis en place pour coordonner au plus haut niveau l'intégration de cette problématique. Un comité sur l'égalité entre les sexes conseille le Directeur exécutif du PNUE sur la mise en oeuvre des politiques relatives aux femmes. À la Banque mondiale, la place accordée aux questions relatives aux femmes est un des critères pris en compte pour le financement des projets. Ceux-ci sont classés selon une échelle allant de 0 à 2 : 0 pour les projets qui n'accordent aucune place à la question de l'égalité entre hommes et femmes, 1 pour ceux qui comprennent une analyse par sexe mais ne traitent pas spécifiquement de l'égalité entre les sexes, 2 pour ceux qui reposent sur une analyse par sexe et s'attachent à lutter contre les disparités entre les sexes. La Banque mondiale revoit actuellement cette classification pour en accroître l'efficacité. Des travaux sont en cours pour affiner les indicateurs de performance et un groupe consultatif extérieur de spécialistes de l'égalité entre les sexes et de représentants d'organisations de femmes a été créé. L'Équipe spéciale du PAM sur la problématique hommes-femmes, présidée par le Directeur exécutif adjoint du Programme, regroupe des hauts responsables des bureaux extérieurs comme du siège. Les propositions de financement des opérations de développement et de secours entreprises par le PAM spécifient quels moyens seront donnés aux femmes pour faire entendre leur voix dans les comités chargés de la gestion de l'aide alimentaire, ainsi que dans les organes qui gèrent les bénéficiaires et les avoirs. Dans ses accords contractuels avec ses partenaires, le PAM exige que l'on prête attention au rôle des femmes dans la gestion de la distribution des vivres et veille à ce que les femmes et les

enfants les plus vulnérables reçoivent des denrées alimentaires adaptées et en quantité suffisante.

30. Au Secrétariat de l'ONU, le Secrétaire général a personnellement demandé aux responsables des différentes entités des Nations Unies de rendre compte des mesures qu'ils prennent pour intégrer la problématique hommes-femmes à leurs travaux. Il a prié sa Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme de contribuer à la mise au point de modalités permettant de tenir compte de l'analyse par sexe et de l'équilibre entre les sexes dans les programmes et les politiques de recrutement. Des discussions ont déjà eu lieu à ce sujet et des réponses ont été reçues du Centre (CNUCED/OMC) du commerce international, du Département des affaires politiques, du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de la Banque mondiale, de l'UNESCO, de l'ONUDI, du PNUE et du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

31. Les différentes organisations étant soucieuses de mettre au point un cadre stratégique qui permette d'agir de manière plus coordonnée et plus cohérente en faveur des pays en crise, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a été priée de présider une réunion spéciale interinstitutions sur l'égalité entre les sexes en Afghanistan. Elle y a aussi dirigé une mission interinstitutions dans le but d'évaluer la situation des femmes et de préparer des directives pratiques, sur lesquelles les organisations pourront s'appuyer pour mettre en oeuvre leurs programmes et projets. Ces directives sont assorties d'indicateurs qui permettent d'évaluer les résultats obtenus. La CEPALC a organisé des réunions de cadres supérieurs et moyens pour les convaincre de généraliser l'intégration de la problématique hommes-femmes et d'aller au-delà de l'approche classique, qui consiste à consacrer aux femmes des projets distincts.

## **B. Formation à l'analyse par sexe**

32. De nombreuses entités des Nations Unies continuent de former leur personnel à l'utilisation de l'analyse par sexe et plusieurs ont redoublé d'efforts à cet égard. Les fonctionnaires de la Division de la promotion de la femme, au Secrétariat de l'ONU, ont participé à des ateliers de formation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans différents secteurs. Le FNUAP a organisé des formations similaires à l'intention de son personnel du siège et des bureaux extérieurs et de ses partenaires nationaux. Il a aussi

publié des manuels de formation sur la problématique hommes-femmes et la population dans trois pays, ce qui débouchera sur la rédaction d'un manuel qui pourra être adapté à d'autres pays. Afin d'introduire la problématique hommes-femmes dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, deux conseillers régionaux pour les programmes d'UNIFEM ont reçu une formation dans le cadre de l'équipe d'appui qui met en place le Plan-cadre dans les 19 premiers pays retenus. La CEPALC a prévu d'organiser, à l'intention de son personnel technique et des experts de projets, des ateliers de formation consacrés aux utilisations concrètes de l'analyse par sexe.

33. La FAO a élargi l'utilisation de son module international de formation sur l'analyse par sexe et la foresterie. Le Programme d'analyse socio-économique et d'analyse des spécificités de chaque sexe, mis au point par la FAO en collaboration multilatérale et bilatérale, a contribué à renforcer les capacités nationales et locales dans ces domaines. Les formateurs ont appris à utiliser les méthodes et les outils offerts par le programme. Le PNUD a formé des responsables des questions d'égalité entre les sexes dans ses bureaux de pays et offert des formations au personnel des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a aussi commencé à mettre au point un module de formation sur les conséquences du VIH/sida sur les femmes. L'OIT a organisé 20 ateliers de formation sur l'égalité entre les sexes dans différentes régions et trois au siège, à l'intention du personnel et des représentants des membres de l'organisation. Il a élaboré de nouveaux supports de formation, mis à jour son dossier d'information et consacré davantage de ressources à la formation de son personnel sur la question de l'égalité entre les sexes. Le PAM a organisé quatre ateliers de formation dans diverses régions et quatre au siège. Ces ateliers reposaient sur un module de formation inspiré du premier atelier régional sur l'exercice de l'autorité par les femmes dans le sud du Soudan et fondé sur les outils d'analyse par sexe mis au point par la FAO. Des ateliers nationaux ont été organisés et ont donné lieu à l'élaboration de plans d'action en faveur des femmes.

34. S'appuyant sur les manuels de formation existants, la CEA a publié un manuel sur l'intégration de la problématique hommes-femmes destiné à familiariser les directeurs de programmes avec les concepts et la terminologie et à les aider, ainsi que leurs subordonnés, à intégrer cette problématique dans leurs programmes. Le premier d'une série d'ateliers de formation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes a été organisé à l'intention du Centre africain pour la femme et du personnel de direction et des responsables de la problématique hommes-femmes des centres sous-régionaux de développement et des divisions.



La formation des autres fonctionnaires de la CEA est prévue pour 1998. Un centre de référence, qui aura pour mission de fournir régulièrement des informations actualisées sur la condition des femmes en Afrique dans différents domaines, doit aussi être créé. Habitat a élaboré un dossier d'information sur la problématique hommes-femmes qui sera utilisé dans le cadre de la formation interne. L'UNICEF a appuyé la mise au point de modules pédagogiques et l'adaptation aux réalités locales de son module de formation à l'intention des enseignants, des bénévoles des associations locales, des fonctionnaires locaux, des organisations de femmes et des organisations non gouvernementales.

### **C. Services chargés des questions liées aux sexospécificités**

35. À l'époque de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, un certain nombre d'organismes des Nations Unies s'étaient déjà dotés de services chargés de centraliser les programmes en faveur des femmes ou spécifiques à l'un ou l'autre sexe; toutefois, rares étaient les entités de cette nature qui relevaient des bureaux des chefs de secrétariat ou avaient directement accès aux centres de décision. Depuis la Conférence, plusieurs de ces entités ont été victimes des mesures de compression. D'autres organismes, comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont, quant à eux, mis en place de nouveaux arrangements dans ce domaine. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a créé une équipe chargée de promouvoir l'équité entre les deux sexes et les droits individuels de la femme, l'objectif étant de dégager, à l'échelle de l'institution, une approche cohérente de la question et de favoriser l'intégration systématique d'une perspective sexospécifique dans toutes ses activités. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a désigné des responsables des questions liées aux sexospécificités dans tous ses centres sous-régionaux de développement; au siège de la Commission, des responsables ont également été chargés au niveau de chaque division de faciliter l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les activités de la Commission. Un nouveau poste d'administrateur a été créé au Bureau du Conseiller spécial du BIT chargé des questions concernant les travailleuses.

36. Plusieurs institutions signalent qu'une majorité de leurs bureaux régionaux et de leurs bureaux de pays n'ont pas de personnel chargé à plein temps des questions liées aux sexospécificités et que cette tâche a donc été confiée à des fonctionnaires exerçant d'autres responsabilités par ailleurs, qui n'ont pas nécessairement les compétences techniques ou le dévouement nécessaires pour oeuvrer à la cause de l'équité

entre les deux sexes. D'autres ont mis en place des services ou désigné des conseillers pour ces questions dans leurs bureaux régionaux ou dans leurs bureaux de pays. Le PNUD a créé, à titre expérimental, initialement en Afrique, des postes de conseillers nationaux à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement. Dans le cadre d'un projet commun du PNUD/Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)/Programme des Volontaires des Nations Unies, le Programme des Volontaires des Nations Unies a obtenu des ressources permettant d'affecter 20 spécialistes bénévoles de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans le développement dans des bureaux de pays du PNUD; cinq d'entre eux sont rémunérés par le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a créé deux postes supplémentaires de spécialistes régionaux hors classe des questions liées à la condition de la femme et aux sexospécificités, portant ainsi à six le nombre de ces postes. Le Programme alimentaire mondial (PAM) dispose d'un réseau constitué de services chargés des questions liées aux sexospécificités établis dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et au siège. La création de tels services est considérée par d'autres institutions comme indispensable pour l'élaboration de programmes nationaux et régionaux. Pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'un des problèmes tient au fait que les questions liées aux sexospécificités ne sont ni prises en considération ni intégrées dans les projets opérationnels, essentiellement faute de personnel suffisamment formé pour le suivi et de personnel qualifié en général.

37. On a souligné que le travail des responsables à temps partiel des questions liées aux sexospécificités devrait être reconnu et être pris en considération à l'occasion de l'appréciation de leur comportement professionnel et que, vu le rôle que ces derniers jouent s'agissant de promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique aux activités ordinaires des organisations et d'y contribuer, il faudrait en faire une analyse systématique.

### **D. Mobilisation et affectation des ressources financières**

38. Certaines institutions, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Division de la promotion de la femme, la Banque mondiale, UNIFEM et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), ont rendu compte des engagements de dépenses consentis pour augmenter les ressources financières consacrées aux projets propres à favoriser la prise en compte des sexospécifi-

cités. Le PNUD confirme l'objectif qu'il s'est fixé de consacrer 10 % de l'ensemble des ressources de ses programmes à l'intégration d'une perspective sexospécifique et à la promotion de la femme, ainsi que les engagements au titre de divers sous-programmes et de certains thèmes spécifiques, si bien qu'au moins 20 % de son budget global serait ainsi consacré à la promotion de la femme. Chaque bureau régional et chaque bureau de pays du PNUD a décidé d'affecter 20 % de ses ressources à la promotion de la femme. Le PAM n'est pas loin de l'objectif qu'il s'est assigné de consacrer 60 % des ressources des programmes par pays aux femmes et aux jeunes filles dans les pays où les statistiques ventilées par sexe font apparaître une disparité de 25 % au détriment des femmes. En outre, il a dégagé un budget de 1 million de dollars en 1997 pour financer des plans d'action en faveur des femmes aux niveaux des pays et de son siège et, entre autres, pour faire une place aux questions qui intéressent les femmes dans toutes ses politiques, ses stratégies, ses activités de programmation, de suivi, d'évaluation et de formation.

39. Par ailleurs, la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Beijing et du plan à moyen terme à l'échelle du système pâtirait essentiellement de l'insuffisance des ressources financières dont les causes sont multiples : manque ou insuffisance des ressources mises à la disposition de l'organisme des Nations Unies intéressé ou en provenance des organismes gouvernementaux concernés; compressions budgétaires par suite de la crise financière de l'ONU; irrégularité des apports des bailleurs de fonds; difficultés pour obtenir les fonds en temps voulu. Les fonds manquent également pour l'exploitation des résultats ou l'organisation de programmes complémentaires. De plus, les bailleurs de fonds sont rarement intéressés par le renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une perspective sexospécifique, c'est-à-dire par les budgets destinés à permettre aux groupements de femmes notamment d'exécuter des projets propres à favoriser cette intégration. D'après UNIFEM, ils sont prêts à donner un soutien important aux projets entrepris par des groupements féminins du Sud, mais dans les domaines de la mise en place d'infrastructures ou de l'administration. Les impératifs budgétaires compromettent donc le renforcement des capacités et l'exécution de projets. Dans certains cas, il a fallu retarder ou annuler des projets, faute de moyens. Le BIT fait observer que les bailleurs de fonds potentiels préféreraient financer des éléments de projet plutôt que des projets entiers et selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) les fonds alloués ne permettent pas d'attirer des partenaires convenables.

40. Par contre, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fait savoir que son fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération

technique entre pays en développement lui a permis de financer, de concert avec le secteur privé, des activités d'intégration des femmes au développement. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a obtenu des fonds auprès de la Banque africaine de développement, de deux sociétés privées et d'organisations non gouvernementales. La Division de la promotion de la femme a reçu des gouvernements des contributions destinées à son fonds d'affectation spéciale, grâce auxquelles elle peut financer la participation de membres de groupes de travail et d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme, élargir la participation aux réunions de groupes d'experts et organiser un atelier sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités entreprises. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mis à profit son mécanisme de coopération avec la Ligue des États arabes et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes (CAWTAR) pour mobiliser des ressources financières. À titre d'appoint à son budget ordinaire, le Centre africain pour la femme exécute une grande partie de son programme de travail à l'aide de fonds provenant de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

41. La collecte de données sur les dépenses consacrées aux programmes d'intégration des sexospécificités reste une tâche difficile pour les organismes des Nations Unies, à en juger par les informations reçues à ce jour. Si l'on a davantage conscience de la nécessité d'une telle entreprise, rien n'est toujours fait dans ce sens. D'après le PNUD, les méthodes de calcul et d'affectation des ressources budgétaires sont incohérentes, d'où la difficulté de quantifier et d'identifier les dépenses afférentes au domaine d'activité en question. L'estimation des dépenses destinées à tel ou tel groupe cible reste une opération compliquée. On n'a pas encore mis au point la méthode nécessaire ni pour les activités ciblées ni pour les activités centrales. Enfin, d'autres organismes considèrent que la décentralisation accrue de l'élaboration des programmes rend plus difficile la localisation de dépenses globales.

## E. Ressources humaines

42. Les efforts redoublés pour parvenir à une représentation équilibrée des deux sexes dans les effectifs du personnel sont souvent contrariés par les réformes et les réductions de ressources. En 1997, le PNUD a nommé des femmes à des postes de direction aux échelons supérieurs, notamment de directeur du Bureau des ressources humaines, de directeur de la Division des finances, de directeur des opérations et de

directeur du Bureau régional pour l'Afrique. Au Secrétariat de l'ONU, la proportion de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs soumis à la répartition géographique est passée de 34 % en 1995 à 36,6 % en 1997. Sur les 28 départements et bureaux de plus de 20 fonctionnaires passés en revue, trois ont dépassé l'objectif de 50 % de femmes pour l'ensemble des postes soumis à la répartition géographique : le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département de l'administration et de la gestion et le Département des affaires économiques et sociales.

43. Au PAM, l'effectif féminin s'est accru grâce à une politique énergique de recrutement et de promotion et à un taux de maintien en fonctions plus élevé. À la classe P-5 et aux classes supérieures, il y avait 18,9 % de femmes en 1996, contre 9,2 % en 1992. Le taux global de recrutement féminin est passé de 12 % en 1994 à 39 % en 1996. En décembre 1996, le pourcentage de femmes était de 18,6 % à la classe D-1, de 14,3 % à la classe D-2 et de 33 % au rang de SSG et de SGA.

44. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues note que certains pays manquent de spécialistes capables de répondre aux besoins particuliers des femmes toxicomanes. Les services de lutte contre la toxicomanie qui sont chargés de l'application des lois et de la réduction de l'offre emploient peu de femmes. L'OIT estime que, dans ce domaine, les ressources humaines sont rarement à la mesure des besoins. Il faut ajouter à cela que le fait que la faiblesse relative du nombre de femmes limite considérablement la mise en commun des données d'expérience.

## **F. Obstacles d'ordre politique et culturel**

45. Au niveau national, l'instabilité politique, l'impréparation des autorités gouvernementales compétentes, la fragilité et la rigidité des systèmes d'enseignement, l'absence d'une réelle volonté politique et nationale, l'inertie du pouvoir et le fait que les pouvoirs publics ne soient pas véritablement décidés à débloquent les ressources nécessaires sont autant d'obstacles politiques et culturels qui retardent ou empêchent l'exécution de certains projets. L'instabilité politique a des incidences sur la situation des femmes et sur le rôle des organisations non gouvernementales. L'une des difficultés auxquelles se heurtent les projets en faveur des femmes en temps de conflit armé par exemple tient au fait que ces projets traitent de questions extrêmement délicates, telles que le viol, la violence et le génocide. En particulier, le rôle que les femmes pourraient jouer dans la résolution des

problèmes qui sont à l'origine des conflits armés ne serait pas apprécié à sa juste valeur.

46. Pour UNIFEM, il est essentiel d'identifier les rouages clefs de l'appareil administratif en vue d'agir efficacement selon une perspective sexospécifique. Dans la plupart des cas, les projets doivent tenir compte de sensibilités culturelles ainsi que de croyances religieuses et traditionnelles, que certains utilisent pour créer des obstacles politiques. Les barrières linguistiques font échouer certains projets destinés aux femmes des communautés de base. Quelques organismes relèvent le manque de documentation dans les six langues officielles ainsi que de traducteurs pour diriger les programmes de formation, faute de ressources financières suffisantes. On cite également parmi les obstacles certains comportements d'ordre socioculturel et la résistance à toute participation de la femme à des activités sociales. Selon une institution, dans certaines régions, le patriarcat fait obstacle à la réussite des projets.

## **G. Causes de retard dans l'exécution des projets**

47. Parmi les obstacles, on signale également les procédures d'approbation longues et compliquées ainsi que la longueur des délais nécessaires à l'exécution de certains projets. Des négociations interminables avec le personnel de contrepartie retardent parfois le lancement de certains projets. Par exemple, la Division de la population du Secrétariat de l'ONU a constaté que plusieurs projets n'avaient pu être menés à bien dans les délais prévus, des postes vacants n'ayant pas été pourvus. Dans certains cas, des mutations du personnel de contrepartie opérationnel ont causé des retards, tandis que, dans d'autres, les résultats ont été d'autant moins satisfaisants que les femmes qui exerçaient déjà de nombreuses tâches pouvaient difficilement en assumer de nouvelles.

## **H. Coordination**

48. La création du Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, présidé par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme avec l'appui de la Division de la promotion de la femme, a contribué à l'amélioration de la coordination des activités menées à l'échelle du système afin d'appliquer le Programme d'action de Beijing. En septembre 1997, la Division a organisé un atelier sur l'adoption de démarches soucieuses d'égalité entre les sexes à tous les niveaux, à l'intention des membres du Comité et du

groupe d'experts sur la participation des femmes au développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Plus de 60 participants y ont assisté et ont échangé leurs données d'expérience sur l'adoption de démarches soucieuses d'égalité entre les sexes dans toutes les activités des Nations Unies et forgé des alliances importantes pour la coordination des activités futures. À sa réunion de 1997, le Comité, qui se réunit normalement une fois par an, a entrepris de mettre au point des indicateurs d'égalité entre les sexes, d'arrêter des méthodes de budgétisation et de responsabilisation susceptibles d'assurer l'égalité des femmes, de recenser les meilleures pratiques existantes pour les reproduire au niveau communautaire, de façon à assurer l'adoption d'une perspective sexospécifique dans toutes les activités des Nations Unies, et d'établir une déclaration de mission à l'intention du CAC dans ce domaine. Le nombre de ses réunions officielles étant limité, le Comité a tenu, chaque fois que possible, des réunions officieuses, à Istanbul, à Genève et à New York, pour échanger des vues et tenir ses membres informés. D'une manière générale, au cours de la période considérée, on a constaté que la collaboration directe ou indirecte entre organismes des Nations Unies s'était renforcée à la faveur de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des travaux du Comité et de la prise de conscience du fait qu'en mettant en commun leurs connaissances, compétences et ressources ces organismes gagneraient en efficacité. Cette collaboration a pris par exemple la forme d'une déclaration commune FNUAP/OMS/UNICEF sur les mutilations génitales féminines; de recherches sur les indicateurs clefs; de la coproduction de gravures consacrées à certaines questions féminines; de la création du site «Women-Watch» sur Internet; du cofinancement de nombreux projets et de l'élaboration de matériaux de formation relatifs à la parité entre les sexes. Les réunions techniques et séminaires organisés et financés conjointement dans plusieurs domaines se sont également multipliés.

49. La Division de la prévention du crime et de la justice pénale s'est efforcée de collaborer avec les organismes des Nations Unies, d'obtenir leur contribution et de se familiariser avec leur approche en matière de programmes, à l'occasion de l'élaboration du projet de modèle de stratégies et mesures pratiques pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, préconisant une approche multidisciplinaire. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a collaboré avec des organisations non gouvernementales à la coordination interorganisations des mesures d'appui à une campagne menée en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes en Amérique latine.

50. Les commissions régionales ont fait des efforts de coordination. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé les réunions du Comité régional interinstitutions pour l'Asie et le Pacifique à titre de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement, rebaptisé Comité «Femmes et développement», a été revitalisé dans le sens d'une efficacité accrue. En 1997, son mandat a été révisé de façon à lui permettre de mieux exploiter l'avantage comparatif dont il jouit pour le suivi de l'application des programmes d'action africain et mondial aux niveaux régional et sous-régional. Pour qu'il soit mieux à même de remplir ce rôle, sa composition a également été élargie à des acteurs comme les organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile, ainsi qu'à des établissements de recherche et institutions sous-régionales et régionales. Une réunion d'un groupe spécial d'experts des réseaux de promotion de la parité entre les sexes a défini des stratégies visant à promouvoir l'indépendance économique des femmes, leurs droits fondamentaux et leur participation à la prise des décisions en tenant compte des données d'expérience des participants et du rôle du Comité africain sur les femmes dans le développement dans l'interconnexion des acteurs de différents secteurs. Toujours dans le cadre de la coordination des activités d'exécution de programmes et projets en Afrique, la CEA a participé à des réunions de coordination et de planification d'ONG aux niveaux régional et sous-régional afin de diffuser des informations et de fournir des conseils en collaboration avec des organisations comme les initiatives d'appui sous-régional à l'Afrique de l'Est, le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication et la Conférence panafricaine sur la paix. La CEA a continué de coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les institutions spécialisées des Nations Unies. Une équipe spéciale interorganisations sur l'équité entre les sexes a été créée à Aman à l'initiative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et d'UNIFEM. Elle a fourni un appui technique et financier en vue de l'organisation de la conférence arabe chargée d'élaborer un programme d'action unifié et un mécanisme de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

51. Sur le terrain, sous la direction des coordonnateurs résidents, des progrès ont été faits dans la coordination interorganisations du suivi de la Conférence mondiale sur les femmes et des autres conférences internationales. Les mesures prises dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement n'ont pas encore débouché sur des approches soucieuses d'égalité entre les sexes en tant qu'objectif clef et un effort d'analyse plus systématique tenant

compte des différences entre les sexes reste à faire dans le cadre de l'élaboration des projets au niveau des pays. Dans plusieurs pays, des groupes thématiques interorganisations sur la parité entre les sexes ont été chargés par les conseillers régionaux d'UNIFEM pour les programmes de coordonner les activités de suivi de la Conférence mondiale sur les femmes et d'adopter des approches soucieuses d'égalité entre les sexes à tous les niveaux et des stratégies axées sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Au Sénégal, par exemple, UNIFEM a confié à un groupe thématique interinstitutions, au sein duquel étaient représentés des organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales, le soin de coordonner l'appui à fournir au plan gouvernemental de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a insisté sur la nécessité de mener une action coordonnée avec ses partenaires du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les ministères et la société civile, et notamment les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé aux niveaux national, régional et international.

#### IV. Autres recommandations d'action

52. Les recommandations ci-après, formulées à partir des réponses obtenues et compte tenu des informations recueillies concernant le développement de la coopération aux fins de l'application des décisions issues de la Conférence de Beijing, visent à mieux coordonner encore les activités d'exécution du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme (1996-2001) au cours de sa seconde phase. Elles s'inspirent également des conclusions de l'atelier sur l'adoption de démarches soucieuses d'égalité entre les sexes à tous les niveaux, qui s'est tenu à Genève en septembre 1997 avec la participation de membres du Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes et du Groupe d'experts sur la participation des femmes au développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ainsi que de l'atelier consacré au suivi des conférences mondiales, tenu à Turin en décembre 1997, au cours duquel il a été proposé de renforcer la capacité des équipes de pays des Nations Unies de favoriser le suivi intégré et coordonné des conférences internationales des Nations Unies. Elles font également fond sur les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les politiques et programmes lesquelles, un an après l'approbation par le Conseil du plan à moyen terme susmentionné,

proposaient des mesures pour intégrer l'analyse des différences entre les sexes à tous les niveaux et promouvoir la condition de la femme dans le cadre des activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Ces recommandations formulées à l'intention des organismes des Nations Unies vont dans le sens du resserrement de la coordination et de la complémentarité des activités de ces organismes dans le cadre du plan à moyen terme à l'échelle du système et du Programme d'action :

a) Aider à coordonner la collecte, la présentation et la diffusion de données économiques et sociales ventilées par sexe et l'établissement d'études, de directives et de listes de contrôle sexospécifiques et à mettre au point et appliquer à titre expérimental des indicateurs portant sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes;

b) Élaborer, selon que de besoin, des plans d'action ou des stratégies en vue de l'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et activités définissant clairement les objectifs à atteindre, les tâches à accomplir et les responsabilités à remplir dans ce domaine à tous les niveaux;

c) Encourager le Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes à poursuivre ses efforts afin de proposer une méthode de travail pratique qui permette de quantifier et de suivre les crédits affectés à la promotion de l'égalité entre les sexes, en s'inspirant de l'expérience des différentes organisations, et notamment suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système;

d) Établir la liste des compétences et capacités requises à l'échelle du système en vue d'intégrer une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes et proposer des stratégies de nature à permettre de combler le fossé existant en investissant dans la formation, l'entraînement et le parrainage et de former le personnel des Nations Unies au maniement des instruments d'analyse différenciée selon le sexe;

e) Faire en sorte que les politiques d'affectation du personnel à l'échelle du système des Nations Unies, qu'il s'agisse du recrutement ou de la promotion des femmes ou des hommes, tiennent dûment compte de la nécessité d'assurer la compétence du personnel dans le domaine de la parité et de promouvoir l'égalité entre les sexes;

f) Effectuer une analyse comparative du rôle des spécialistes, organes de liaison et services responsables de la parité entre les sexes, afin d'assurer le succès des efforts faits pour améliorer l'efficacité de la programmation dans ce domaine, en vue de l'établissement de directives à l'intention des groupes de contact chargés de ces questions;

g) Exploiter au maximum les compétences existantes, y compris celles des services de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, d'UNIFEM et d'INSTRAW en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes soucieux d'égalité entre les sexes;

h) Recourir aux mécanismes et organes de coordination interorganisations existant au sein du système des Nations Unies, tels que les comités exécutifs créés par le Secrétaire général dans le cadre de la réforme de l'Organisation et les organes du Comité administratif de coordination (CAC), y compris le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), le Comité interorganisations sur le développement durable, pour favoriser une approche globale de plus en plus cohérente de l'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les activités;

i) Continuer à améliorer la coordination interinstitutions, sur le terrain, en vue de l'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme par l'intermédiaire du Comité interorganisations du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de leurs produits, dans les domaines sectoriels et intersectoriels, et notamment en faveur des femmes rurales;

j) Renforcer l'échange de données d'expérience et la coopération dans le domaine de la parité au niveau régional, en particulier par l'intermédiaire des commissions régionales et de leurs réunions de représentants régionaux des membres du CAC;

k) Recenser et faire connaître les expériences positives et les enseignements pratiques tirés des tentatives d'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes;

l) Aider les pays à renforcer leurs compétences intersectorielles dans le domaine de la parité entre les sexes et à définir les responsabilités dans le cadre de l'intégration d'une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes;

m) Définir des principes et directives en vue de renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales menant une action de mobilisation, ou exécutant des projets, en faveur de la parité entre les sexes.

<sup>1</sup> Lorsque le Comité du programme et de la coordination a examiné le plan, il a demandé quelles activités étaient menées en faveur des femmes des zones rurales. D'après les réponses examinées dans le cadre du présent rapport, les femmes des zones rurales figurent parmi les principales bénéficiaires des activités des Nations Unies, et, bien qu'une grande partie des actions menées en leur faveur aient été signalées sous la rubrique «Les femmes et la pauvreté», certaines activités les concernant figurent également dans d'autres domaines critiques, y compris sous la rubrique «Les femmes et l'économie» et «Éducation et formation des femmes».

*Note*

## Annexe

### Essentiel des activités des Nations Unies dans les 12 domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing, d'après les informations communiquées par les différents organismes

1. Les actions menées par les organismes qui ont travaillé à la réalisation du plan général 1996-2001 des Nations Unies pour l'amélioration de la condition des femmes et les activités du même ordre réalisées par d'autres organismes sont exposées ci-après. Les informations se rapportant respectivement aux deux premières rubriques de la section du Plan concernant les mesures à prendre, «Rassemblement de l'information et constitution d'une base de données» et «Recherche et analyse», ont été fusionnées par souci de concision. Les informations se rapportant aux troisième et quatrième rubriques, «Activités opérationnelles (services consultatifs, assistance technique et formation)» et «Diffusion de l'information et sensibilisation», sont présentées séparément, sauf à la section X, concernant «Les femmes et les médias», où elles ont été regroupées. Compte tenu de la limitation du volume de la documentation, on n'a retenu que l'essentiel des informations communiquées, en faisant surtout ressortir la nature des activités, sans mentionner dans la plupart des cas les pays où elles ont été exécutées. Les réponses détaillées des organismes sont disponibles sur demande auprès de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU.

#### I. Les femmes et la pauvreté

##### Rassemblement d'informations, mise en place de bases de données, recherche et analyse

2. Au cours de la période considérée, le BIT a créé une base de données sur les caractéristiques socioéconomiques des travailleuses à domicile, réalisé des études de cas approfondies et mis au point d'une synthèse de directives générales visant à faire prendre la situation spécifique des femmes en considération dans les fonds sociaux. Le PNUD, en collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, a entrepris d'examiner dans une étude comparative d'un point de vue sexospécifique les indicateurs de pauvreté et de bien-être et les stratégies contre la pauvreté, analysant les implications pour les femmes des stratégies de croissance reposant sur l'emploi d'une main-d'oeuvre abondante et des politiques de redistribution, notamment de

certaines programmes contre la pauvreté (travaux publics, microcrédit, promotion des droits fonciers des femmes). Le FNUAP a aidé les pays à renforcer leurs capacités pour pouvoir mieux étudier les rapports entre la condition des femmes, la démographie et la pauvreté et formuler et exécuter des projets dans ce domaine. Une étude sur les rapports entre la question vivrière, la question démographique et la question des femmes a été réalisée.

3. La Division de la promotion de la femme (Secrétariat de l'ONU) a contribué à l'élaboration du rapport du Conseil économique et social sur la pauvreté en fournissant des éléments concernant les femmes dans cette situation et a établi un rapport d'orientation sur les femmes rurales. La CESAP a mené à bien des études sur les travailleuses du secteur non structuré et formulé des recommandations générales sur l'amélioration de la condition des femmes pauvres. La Division de statistique de l'ONU a présenté une étude sur les indicateurs sexospécifiques dans les profils de pauvreté lors d'un séminaire sur les statistiques de la pauvreté organisé par la CEPALC en 1997. La CEPALC elle-même a analysé les rapports entre pauvreté, condition des femmes et développement durable. La CEA réalise dans six pays une enquête sur l'accès des femmes aux ressources en milieu rural et urbain et sur les mécanismes de gestion et de répartition de ces ressources, notamment en ce qui concerne la terre et les moyens techniques. La CESAO a continué d'élaborer une base de données sociales ventilées par sexe, organisé une réunion d'experts qui se sont penchés notamment sur la question de la pauvreté parmi les femmes et réalisé des études préliminaires sur ce même sujet.

##### Activités opérationnelles

4. La FAO a conseillé les États Membres désireux d'élargir l'accès des femmes rurales aux moyens de production et aux services nécessaires et elle a élaboré, sur la base d'études de pays, des matériaux de formation pour améliorer la vulgarisation s'adressant à ces femmes. L'ONUDI a mis au point et diffusé un module polyvalent à l'usage des groupes de femmes qui aident les communautés villageoises à mettre en place un système intégré pour que les femmes puissent apprendre à lire, écrire et compter, à utiliser des techniques,

à obtenir des prêts et à assurer les réparations et l'entretien nécessaires. Le FIDA a réalisé des projets expressément destinés aux femmes et portant sur la nutrition, les questions foncières, le crédit et la sécurité alimentaire. UNIFEM a aidé des femmes à créer des entreprises et à renforcer leurs compétences en matière de gestion et il a financé à leur profit des opérations de prêts et d'investissement et le lancement d'activités source de revenus; il a également étudié comment adapter les moyens scientifiques et techniques aux besoins des femmes pauvres. Le PNUD, en collaboration avec le fonds japonais mis en place pour aider les femmes des pays en développement, a lancé des programmes de démarginalisation économique qui permettent notamment aux femmes d'obtenir des prêts. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a travaillé avec des organisations féminines pour soutenir des initiatives communautaires et la création d'activités génératrices de revenus, et a lancé des programmes d'alphabétisation dans les zones rurales, des projets visant à améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes les plus défavorisés et plusieurs entreprises d'artisanat, en mettant aussi en place des moyens de commercialiser les produits fabriqués. Le PAM s'est associé en Inde à d'autres organismes des Nations Unies, tels que le BIT, le PNUD et UNIFEM, pour organiser à l'intention des organisations non gouvernementales et des banques et organismes de crédit nationaux des ateliers régionaux sur les meilleures pratiques en matière de microcrédit aux femmes.

5. Le BIT a conçu un programme de renforcement des capacités qui sont nécessaires aux pays pour promouvoir l'emploi et la parité entre les sexes et pour éliminer la pauvreté, y compris un programme de formation modulaire à l'intention des décideurs et des exécutants. Il a aussi réalisé des programmes de formation à la promotion de l'emploi et évalué dans quelle mesure les fonds sociaux en Amérique latine et en Afrique tiennent compte de la situation spécifique des femmes. Un atelier sur cet aspect a été organisé et des organisations de travailleuses à domicile sont actuellement constituées. Plusieurs missions consultatives ont été organisées pour définir ce que doivent être les stratégies de promotion de l'emploi féminin dans le contexte de refontes économiques. Un projet pilote fondé sur la participation et qui vise à atténuer la pauvreté en favorisant l'emploi des femmes rurales est en cours de réalisation en Afrique.

6. Le PNUE a achevé un projet de formation conçu pour apprendre aux femmes pauvres d'Afrique à construire et utiliser des fourneaux permettant des économies de combustible. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Secrétariat de l'ONU) a financé une formation sur l'obtention de prêts et contribué aux activités entreprises en Afrique pour donner suite au Sommet

sur le microcrédit. Le PNUD a apporté une contribution à ce sommet et aux sessions consacrées à la manière de faire du microcrédit un moyen d'autonomisation économique des femmes, et il a lancé dans 25 pays le programme pilote Micro Start conçu pour épauler les organismes de microfinancement, dont au moins 40 % des emprunteurs sont des femmes.

7. L'UNESCO a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et le gouvernement dans neuf pays fortement peuplés, montrant comment des programmes de développement communautaires expressément adaptés aux besoins spécifiques des femmes peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté et la marginalisation et améliorer la qualité de vie des femmes rurales. Le HCR, en s'employant à intégrer les réfugiées et des rapatriées dans l'action de reconstruction et de développement après un conflit, a introduit des systèmes de microcrédit et d'octroi de petites subventions et une formation à la gestion pour favoriser la création de microentreprises. Une assistance matérielle, notamment des abris et autres éléments de première nécessité, a également été fournie pour atténuer les difficultés des pauvres.

8. Le Centre du commerce international a mis en oeuvre en Afrique et en Asie des projets de promotion du commerce, s'adressant spécifiquement aux femmes ou ayant un caractère général mais bénéficiant aux femmes, conçus par exemple pour créer un esprit d'entreprise de groupe chez les rurales pauvres, aider les petites entreprises à intensifier leurs exportations, ou renforcer les capacités des structures nationales, notamment celles qui traitent spécialement de la situation des femmes pour qu'elles puissent mieux promouvoir l'exportation et fournir des services d'appui au commerce.

9. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme qui s'occupe de la question de l'extrême pauvreté a organisé en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme un séminaire qui a confirmé que les femmes représentent une proportion anormalement forte des personnes extrêmement démunies. Le Rapporteur spécial chargé de la question de la répartition des revenus a examiné ce sujet du point de vue de la discrimination à l'égard des femmes et a constaté que l'on considère en général la situation du ménage globalement, ce qui occulte la discrimination dont les femmes font fréquemment l'objet.

10. Le FNUAP a assuré une éducation à la santé génésique et des services à l'intention des femmes pauvres de tous âges dans les zones rurales et urbaines, afin d'améliorer les conditions de vie des couches démunies. Des activités relatives au microcrédit, qui doivent permettre aux femmes de s'assurer de meilleurs moyens de subsistance, sont très



souvent intégrées aux projets ordinaires touchant à la santé génésique et à la planification familiale; le FNUAP a participé au Sommet sur le microcrédit et lancé une campagne mondiale afin de faire connaître ces possibilités aux femmes les plus pauvres partout dans le monde. Une note d'orientation interne a proposé pour aider à atténuer la pauvreté des actions concrètes portant sur trois domaines – la santé génésique, la maîtrise démographique et les stratégies et campagnes pour le développement.

11. La CEPALC a assuré les services fonctionnels nécessaires à un séminaire régional, à un comité spécial et à une conférence ministérielle organisée à l'échelon sous-régional, qui ont traité respectivement de la pauvreté dans les établissements humains, de la santé génésique et de l'élimination de la pauvreté, la CEPALC a fourni une assistance technique à plusieurs gouvernements des Caraïbes pour des activités axées sur le développement humain durable et l'élimination de la pauvreté et a établi un ensemble d'indicateurs de la pauvreté. La CESAO, en coopération avec le programme des Volontaires des Nations Unies et le Programme du Golfe arabe pour l'oeuvre des Nations Unies en faveur du développement, a élaboré deux projets axés sur l'intégration des femmes rurales dans le développement communautaire.

### **Information et sensibilisation**

12. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU a parrainé des séminaires, des ateliers, des débats et des conférences organisés par les centres d'information des Nations Unies établis dans les pays, qui ont aussi distribué aux médias, aux gouvernements et au public de la documentation sur les femmes et la pauvreté. La FAO a célébré la Journée mondiale des femmes rurales et produit des films vidéo sur les agricultrices et sur la question de la sécurité alimentaire considérée de leur point de vue. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a réalisé un film vidéo, des «Portraits de femmes lao» pauvres. La CESAP s'est employée à faire mieux comprendre comment la science et la technique peuvent contribuer à atténuer la pauvreté, notamment parmi les femmes. Le BIT a intégré la communication avec le public dans un grand nombre de ses activités. Pendant le Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a tenu des séminaires consacrés à des aspects particuliers de la situation des femmes et a publié plusieurs rapports sur cette situation; en 1996, elle a consacré la Journée internationale de la femme aux moyens de démarginaliser les femmes et de nourrir l'humanité et en 1997 aux moyens de faire des femmes rurales les agents de la sécurité alimentaire. L'UNESCO a participé, y compris par un soutien financier, à l'établissement d'un

centre d'information dont la tâche essentielle est de faire connaître les droits des femmes. En 1997, pour célébrer la Journée internationale de la femme, la CEA a organisé, dans le cadre d'un groupe interinstitutions et de donateurs à Addis-Abeba, un programme d'une semaine qui a analysé la féminisation de la pauvreté. Le Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA) a élaboré un document faisant ressortir la féminisation de la pauvreté liée au sida en Inde.

## **II. Éducation et formation des femmes**

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

13. Des statistiques sur l'éducation, ventilées par sexe, continuent d'être régulièrement présentées à la Division de statistique de l'ONU. La Division de la promotion de la femme a organisé avec le BIT une réunion du Groupe d'experts sur la formation professionnelle et l'apprentissage permanent des femmes, dont les résultats ont été communiqués à la Commission de la condition de la femme en 1997. Habitat a publié une analyse («Women Constructing Their Lives») basée sur des études de cas et dans laquelle figurent des propositions concrètes d'activités féminines dans un secteur où elles ne sont pas traditionnelles, celui de la construction. L'UNESCO a convoqué une conférence internationale sur l'éducation des adultes, celle-ci étant considérée comme la clef du XXI<sup>e</sup> siècle; les participants ont traité de la démarginalisation des femmes adultes par l'éducation et ont recommandé qu'au moins 6 % du produit national brut des États membres soit affecté à l'éducation, une part équitable devant être réservée à l'éducation des adultes. ONUSIDA a encouragé l'éducation sexuelle, y compris sur la question du sida, et a réalisé une étude qui montre que l'éducation dans ce domaine contribue à retarder le début de l'activité sexuelle.

14. La CEPALC a établi des documents sur les politiques en matière d'éducation des femmes et sur l'intégration de celles-ci dans le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'un rapport sur la mise en valeur du potentiel que représente ce groupe. Elle a également entrepris des recherches de terrain sur les stéréotypes sexuels que l'école enseigne aux enfants. Le service commun CEPALC/ONUDI de développement industriel et technologique a élaboré une proposition sur la manière d'introduire une perspective sexospécifique dans les projets de formation technique et professionnelle pour améliorer la qualité, l'efficacité et l'utilité de cette formation.

## Activités opérationnelles

15. L'UNESCO s'est non seulement employée à promouvoir le droit des femmes et des filles à l'éducation, qu'elle considère comme un droit fondamental et un élément clef du développement, mais a aussi axé ses activités sur cette éducation dans les communautés rurales. Elle s'est constamment efforcée de lier l'enseignement scolaire et les activités éducatives non scolaires, et de les adapter aux besoins et aspirations des collectivités. Pour que les différentes formes d'éducation non scolaire soient mieux mises à profit, l'UNESCO a, en coopération avec le Programme du Golfe arabe pour l'oeuvre des Nations Unies en faveur du développement et certaines organisations non gouvernementales féminines locales, soutenu des centres communautaires où les femmes et les filles peuvent s'instruire. En application du paragraphe 87 du Programme d'action de Beijing, elle a exécuté en Afrique des projets de formation conçus pour apprendre à des enseignants, des assistants sociaux et des éducateurs comment aider les filles à s'adapter aux changements sociaux et économiques dans leur société.

16. L'UNICEF a mené des activités visant à promouvoir l'éducation féminine. Il a ainsi réalisé dans un pays des programmes d'enseignement bilingue auxquels 50 000 filles et mères ont participé. Dans un autre pays, en réduisant la distance entre le domicile et l'école, en particulier dans les zones rurales, et en encourageant les filles à reprendre leur scolarité après la naissance d'un enfant, on a réussi à porter de 30 à 70 % la proportion de filles inscrites dans les écoles communautaires. Des programmes de formation ont été mis en oeuvre avec succès, notamment à l'intention des enseignants. Grâce aux activités de l'UNICEF, le nombre de filles scolarisées a considérablement augmenté dans de nombreux pays en développement. En collaboration avec l'UNESCO, la Commission mondiale de l'OMS pour la santé des femmes prépare une table ronde sur les rapports entre la santé et l'éducation, en particulier chez les filles. Dans le cadre de son projet d'alphabétisation féminine, la CESAP a établi un manuel qui est très largement utilisé; pour favoriser la participation des femmes au développement industriel et technologique, elle a déterminé les domaines dans lesquels il existait un déficit de qualifications.

17. Le BIT a mené des activités visant à donner aux femmes des régions rurales et des zones urbaines marginalisées davantage de chances de trouver un emploi et de participer à l'économie productive. Le PNUD a exécuté de nombreux projets axés sur l'alphabétisation des femmes, l'éducation à la pratique de modes de subsistance sans danger pour l'envi-

ronnement et les approches multisectorielles de l'instruction de base. Il a appuyé des projets promouvant l'enseignement non sexiste et l'éducation des femmes (s'occupant aussi de la formation des assistants sociaux qui travaillent dans des structures traditionnelles ou non traditionnelles), a aidé à organiser la formation nécessaire pour assurer les services de consultation et d'orientation et favorisé l'accès des filles à l'enseignement scientifique, technique et professionnel, ou travaillant à faire prendre conscience des rapports entre connaissance scientifique et technique, santé, environnement et société. Il a en outre intensifié des travaux de recherche sur les questions de sexospécificité et l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation scientifique et technique et aux carrières dans ces domaines. Le PAM a appuyé six programmes d'éducation en approuvant la fourniture de denrées alimentaires d'une valeur d'environ 70 millions de dollars et dont 50 % ont été distribués à des femmes et filles; en outre, les budgets de tous les projets de vulgarisation ont été modifiés pour favoriser l'éducation des filles. Les directives opérationnelles du PAM sur le soutien alimentaire aux programmes éducatifs portent notamment sur les campagnes de sensibilisation et sur les mesures à prendre pour combattre, dès la mise au point des activités d'aide alimentaire et lors de la surveillance des opérations, les préjugés sexistes existant dans les administrations centrales, les écoles et les collectivités. Le HCR a financé des programmes devant permettre aux personnes réfugiées d'apprendre à lire et à compter et, en collaboration avec le PAM, a conçu des mesures encourageant à inscrire et maintenir les filles à l'école et à ne pas leur imposer trop tôt le mariage et la maternité.

18. Le FNUAP a appuyé des activités d'information et d'éducation promouvant la santé génésique et l'égalité des sexes, menées dans le cadre de l'enseignement scolaire et non scolaire et par la voie des médias et des moyens de communication traditionnels; il a notamment aidé à introduire dans les programmes d'enseignement l'éducation à la vie familiale, des notions de démographie et une perspective valorisant l'égalité et le respect mutuel entre les sexes, la tolérance et le respect des droits fondamentaux. Le FNUAP s'est aussi employé à faire comprendre la nécessité d'assurer l'instruction primaire et secondaire des filles et a aidé des gouvernements et des organisations non gouvernementales à se donner les moyens d'informer les jeunes filles et les femmes de leurs droits pour qu'elles puissent veiller à leur propre santé sexuelle et génésique. Il a contribué à sensibiliser les hommes à ces droits des femmes et à leur faire prendre conscience du rôle crucial qu'ils ont à jouer dans la reconnaissance de l'égalité des sexes, l'élimination de la violence à l'égard des

femmes et le partage des responsabilités dans la vie publique et privée.

### **Diffusion de l'information et sensibilisation**

19. L'un des principaux points mis en évidence lors du cinquantième de la Commission de la condition de la femme, en 1997, a été le rôle historique de cette commission, qui a été à l'origine de décisions favorables aux femmes dans tous les domaines, en particulier en oeuvrant pour l'égalité des sexes au niveau où se prennent les décisions d'orientation dans les secrétariats des organismes des Nations Unies et dans les gouvernements. À l'occasion de cet anniversaire, le Secrétaire général a rendu hommage à toutes les femmes – secrétaires générales des quatre conférences sur les femmes, anciennes présidentes de la Commission et autres personnalités – qui se sont distinguées en travaillant dans le cadre de l'ONU à améliorer la condition de la femme et qui ont contribué par leur exemple à faire progresser cette condition dans le monde entier. Le Département de l'information s'est employé à faire reconnaître la nécessité d'éduquer et de former les femmes et d'agir dans les 12 domaines critiques que définit le Programme d'action de Beijing. L'UNICEF a aidé des éducatrices influentes à mener dans toute l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient une campagne pour l'éducation des filles, et il a lancé une initiative mondiale de communication en la matière. En collaboration avec l'UNESCO, le PAM a, lors d'une conférence africaine sur l'émancipation de la femme par l'alphabétisation fonctionnelle des filles, exposé l'expérience qu'il a acquise et les activités qu'il prévoit pour appuyer, par son aide alimentaire, les programmes éducatifs réalisés en Afrique à l'intention des femmes et des filles. L'ONUDI a sensibilisé de nombreuses personnes, parmi les responsables de l'analyse des projets, dans des ministères et dans des sociétés privées, aux besoins et intérêts particuliers des femmes, qui doivent être pris en compte dans la planification et la mise en oeuvre des projets de développement industriel.

## **III. Les femmes et la santé**

### **Collecte d'informations, mise au point de bases de données, recherche et analyse**

20. La Division de statistique de l'ONU a défini 10 indicateurs de santé génésique. L'OMS a continué de réunir des informations et d'enrichir les bases de données renseignant

sur la condition des femmes dans divers domaines critiques – toxicomanie, mortalité et morbidité maternelles, anémie, avortement pratiqué dans de mauvaises conditions d'hygiène, violence sexuelle et viol, mutilations sexuelles et autres formes de violence et leurs conséquences pour la santé des victimes. L'UNICEF a récemment mis à jour ses informations sur les compléments de fer et de folate administrés aux femmes enceintes dans les pays en développement. La Division de la population a entrepris des études analytiques sur divers aspects de la santé génésique et des droits de procréation. L'OMS fait du point de vue des femmes des recherches sur la fréquence de la violence familiale et ses conséquences sur le plan de la santé, ainsi que sur les répercussions des maladies tropicales. Elle a associé des groupes féminins à ses études sur la santé génésique, effectué une analyse technique sexospécifique des conditions de santé et élaboré un manuel à l'intention du personnel de santé appelé à s'occuper de toxicomanes.

21. L'OMS qui, dans l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, est le chef de file pour l'étude des questions de santé génésique, a réussi à obtenir un consensus sur quelques indicateurs qui permettront de suivre la situation à l'échelle mondiale; des directives relatives à la définition et à l'interprétation de ces indicateurs doivent encore être élaborées. Afin de renforcer les capacités nationales d'analyse de l'information, l'OMS teste actuellement sur le terrain une directive concernant le choix des indicateurs à utiliser à l'échelon du district. Pour éclairer les difficultés que présente la mesure de la mortalité maternelle, elle a élaboré avec l'UNICEF des notes sur la méthodologie d'exploitation des données recueillies. Avec l'UNICEF et le FNUAP, elle a publié des directives sur les indicateurs à employer pour observer l'accès aux soins obstétricaux de base. L'OMS a continué de mettre à jour ses vastes bases de données sur la santé génésique des femmes et publié des estimations révisées des taux de mortalité maternelle, de l'accès aux soins de maternité, de l'incidence des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions d'hygiène et de la mortalité liée à ces avortements. Avec un appui de la Banque mondiale, elle a produit une planche murale sur divers aspects de la protection de la santé maternelle.

22. Le HCR a mené au bénéfice des personnes réfugiées en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda des programmes portant sur tous les aspects de la santé génésique; les efforts conjugués de plusieurs organisations ont abouti à la mise au point dans ce domaine, d'un manuel pratique et d'une trousse d'urgence à l'intention des réfugiées. Le PNUE a élaboré des outils pour aider les décideurs à examiner la question des effets de l'environnement sur la santé, notamment études de cas et méthodologies, ainsi qu'un manuel d'enseignement. Le

BIT a mis à jour et révisé ses normes et recommandations relatives à la santé maternelle, qui devraient pouvoir être largement acceptées. Le PNUCID a encouragé l'étude sexospécifique de la toxicomanie en instituant un prix récompensant des travaux exceptionnels. La FAO a entrepris une analyse des effets de la pandémie de sida sur les modes d'agriculture et les autres moyens de subsistance en milieu rural en Afrique de l'Ouest. La CEPALC a achevé une étude sur la santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et recommandé d'établir des statistiques par sexe dans un projet de réforme du financement des systèmes de santé des pays de la région.

### Activités opérationnelles

23. L'une des grandes priorités des programmes du FNUAP est de contribuer à assurer à tous les couples et individus les moyens d'une bonne santé génésique et sexuelle, y compris l'accès aux services de planification familiale. Environ 50 % du budget de ces programmes ont été consacrés à des activités dans ce domaine. Le FNUAP a collaboré avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour fournir, entre autres prestations, des informations, des conseils et des services à des femmes et des hommes de tous âges et des jeunes, organiser la formation du personnel médical et paramédical, des sages-femmes, des accoucheuses traditionnelles et des agents des collectivités, fournir des contraceptifs et du matériel médical et financer la construction ou la rénovation d'installations médicales. Il a apporté un soutien considérable à l'Initiative pour une maternité sans risques et à des activités visant à faire disparaître les pratiques traditionnelles comme la mutilation génitale ou l'infanticide des filles. Son assistance s'est traduite par une réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles à l'échelle mondiale. Le FNUAP appuie les programmes nationaux de prévention du sida en respectant la politique propre du pays en la matière. ONUSIDA a préconisé la prise en compte de la dimension sexospécifique de la pandémie de sida et des méthodes de prévention que les femmes peuvent employer.

24. L'UNICEF a organisé des ateliers de formation et des réunions sur le thème de la mortalité maternelle; en coopération avec d'autres organismes tels que le FNUAP, il a renforcé les programmes de prévention des risques mis en oeuvre dans ce domaine au niveau des pays. La Division de la population (Secrétariat de l'ONU) a fourni des conseils et une assistance techniques pour des projets de pays touchant à la santé génésique et financés par le FNUAP. Dans plusieurs pays, le PNUD a épaulé des programmes pilotes visant

à atténuer les répercussions économiques du sida. UNIFEM a donné des conseils techniques. Dans un pays, le Programme des Volontaires des Nations Unies a aidé à créer un fond de microcrédit qui devrait permettre d'améliorer les conditions socioéconomiques et ainsi de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile; il a aussi assuré une formation aux soins de santé, notamment en informant sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida, et il a travaillé à l'intégration des femmes rurales en employant des méthodes et des techniques fondées sur la participation.

25. L'OMS a continué d'aider les pays et les partenaires multilatéraux et bilatéraux à élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de santé génésique. Pour ce qui est de l'établissement de normes, elle a défini les éléments essentiels des soins de santé maternelle, y compris les soins avant et après la naissance et les soins obstétriques ordinaires, et entrepris d'élaborer des manuels sur les soins de base à prodiguer aux femmes durant la grossesse et à l'accouchement. Elle a renforcé l'aide qu'elle apporte aux pays pour qu'ils adoptent l'approche «syndromique» face aux maladies sexuellement transmissibles. Elle a entrepris d'élaborer à l'intention des milieux hospitaliers des directives concernant l'évaluation des besoins, la formation, la supervision, la logistique, le suivi et l'évaluation en matière de soins de santé sexuelle et génésique.

26. L'UNESCO a mis au point un programme spécial de prévention par l'éducation et la communication destiné aux sociétés dans lesquelles les hommes jouent traditionnellement un rôle dominant et les femmes n'ont donc qu'une maîtrise limitée de l'activité sexuelle et de la procréation. Des ateliers ont été organisés à l'intention d'organisations féminines communautaires pour qu'elles puissent à leur tour sensibiliser des femmes analphabètes ou récemment alphabétisées au problème du sida et leur donner les connaissances et les moyens nécessaires pour se protéger, elles et leur famille. L'UNESCO a aussi réalisé, en coopération avec le Programme mondial de l'OMS contre le sida, des projets pilotes visant à prévenir le sida par l'éducation et intégré l'information nécessaire dans les projets d'éducation aux questions de population. La Division de la population a organisé deux missions de pays pour fournir des conseils et une assistance techniques dans le domaine de la santé génésique, ainsi qu'une mission d'évaluation des incidences démographiques des programmes de planification familiale.

27. Le BIT a organisé en Europe centrale et orientale des séminaires et des activités de formation sur la prévention de la toxicomanie sur les lieux de travail. Avec l'appui du FNUAP, la CEE a réalisé un projet sur la question de la procréation. Poursuivant l'action éducative qu'elle a entreprise dans le cadre de la lutte mondiale contre le sida, l'UNES-

CO a aidé des gouvernements à formuler des politiques et à planifier dans ce domaine, en particulier pour la mise au point de programmes d'enseignement. Le PAM a mis en place un Centre pour la santé des femmes et la promotion des oligo-éléments financé par le Gouvernement canadien, renforçant ainsi les moyens d'améliorer l'état nutritionnel et la santé des femmes et des enfants.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

28. Parmi les activités que le Département de l'information a consacrées aux femmes et à la santé, on citera la publication d'un article de fond sur le droit à la santé en matière de reproduction, l'organisation de séminaires et de conférences traitant des différents aspects de la santé des femmes, en particulier du VIH/sida et enfin la diffusion d'articles de journaux et d'émissions de radio et de télévision portant sur ces mêmes questions. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont organisé une deuxième consultation internationale sur le VIH/sida et les droits de l'homme en vue d'élaborer des principes directeurs qui permettent de promouvoir et de garantir le respect des droits de l'homme en cas de contamination par le VIH/sida. L'UNICEF a aidé à produire des émissions de radio destinées aux femmes, qui traitaient des droits des petites filles dans les domaines de la santé et de l'éducation et ont été diffusées à des heures de grande écoute. L'OMS, l'UNICEF et le FNUAP ont publié des déclarations de principe sur les mutilations sexuelles infligées aux fillettes et la Division de la promotion de la femme a fait le nécessaire pour que ce type d'information puisse être accessible sur *Women Watch*, site de l'ONU sur le réseau Internet où l'on peut consulter des données relatives aux femmes. L'OMS a conçu et diffusé un peu partout dans le monde de la documentation sur les conditions à remplir pour utiliser divers types de contraceptifs. Le PNUE a traité de problèmes spécifiques aux femmes dans neuf des publications qu'il a consacrées à l'analyse des nouveaux problèmes d'hygiène du milieu. Dans le cadre des travaux du Groupe de travail interorganisations d'ONUSIDA sur les deux sexes et le VIH, le PNUD prépare actuellement des publications qui doivent aider les décideurs et les professionnels à mieux comprendre les spécificités de l'incidence de l'épidémie de VIH/sida sur chacun des deux sexes et les inciter à agir plus efficacement dans ce domaine.

29. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a cherché à encourager les femmes et les petites filles à avoir une bonne image

d'elles-mêmes, à déceler les signes et les symptômes de la toxicomanie et à demander de l'aide lorsqu'elles sont confrontées à ce fléau. Le Programme a aussi produit un film vidéo sur les sexospécificités du problème. L'UNICEF s'est efforcé de mieux sensibiliser les pays au problème de la santé des femmes. Ces efforts ont abouti à des affectations de ressources et à l'adoption de mesures systématiques visant à faciliter l'accès des femmes aux services de santé. Au niveau international, les activités de plaidoyer du Fonds ont amené certains donateurs bilatéraux et multilatéraux à accorder une importance accrue aux éléments des programmes de pays qui avaient trait à la santé des femmes, tout en mettant davantage l'accent sur la communication et sur la nécessité d'aider les femmes à se renseigner sur les moyens de préserver leur santé. L'OMS a continué de prôner une approche concrète des problèmes de santé en matière de reproduction, à l'image de ce que fait sa publication intitulée *Safe Motherhood*.

30. La Division de la population a communiqué régulièrement à ceux qui faisaient appel à ses services des informations concernant les femmes et la santé. Le FNUAP a lancé, au niveau tant mondial que régional et national, des campagnes en faveur de l'égalité entre les sexes, de la démarginalisation des femmes et de l'élimination des pratiques traditionnelles nocives et autres procédés répréhensibles tels que la sélection des sexes et le meurtre de fœtus et de nouveaux-nés de sexe féminin.

31. L'UNESCO a publié de très nombreuses affiches et brochures, à l'occasion de manifestations spéciales telles que la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, et elle a consacré un certain nombre d'études à des thèmes précis tels que le sida et les enfants des rues. Elle a veillé en particulier à ce que la documentation, les directives et les manuels qu'elle avait conçus ou aidé à concevoir contiennent des éléments d'information relatifs au sida. Cela a notamment été le cas de la brochure intitulée «VIH/sida/MST : éducation pour la prévention» qui récapitule les principales conclusions de la Conférence internationale sur l'éducation sanitaire pour la prévention du VIH/sida à l'école.

## **IV. La violence à l'égard des femmes**

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

32. La Division de la promotion de la femme a fait réaliser, en collaboration avec une organisation non gouvernementale, et à titre de contribution aux travaux de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, une

série d'études régionales portant sur les mesures concrètes qui, avec l'aide des fonds prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale créé par UNIFEM pour appuyer les actions visant à éliminer les violences à l'égard des femmes, ont été prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et donner suite aux recommandations contenues dans le Programme d'action. L'UNICEF a recueilli des informations sur les mesures qu'avaient prises les pays pour lutter contre les violences à l'égard des femmes (services sociaux offerts par la police et par les institutions judiciaires aux femmes ayant subi des violences). UNIFEM a aidé à compiler et à analyser des informations sur les lois en vigueur dans les pays musulmans et leurs effets sur les femmes, notamment pour ce qui avait trait aux violences. En outre le Fonds a aidé des groupes de femmes à créer et à tenir à jour des bases de données relatives aux violences à l'égard des femmes, et à diffuser des informations à ce sujet. La Commission mondiale de la santé des femmes, qui relève de l'OMS, a compilé des textes qui lui avaient été adressés de toutes les parties du monde et portaient sur la violence au sein de la famille. Habitat a prêté son appui à la réalisation de travaux de recherche sur la violence urbaine qui tenaient compte de certaines sexospécificités. Tout en poursuivant ses activités de conseil technique, la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a élaboré un nouvel instrument international sur la violence à l'égard des femmes, intitulé *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale*, qui a été adopté par le Conseil économique et social. L'Institut régional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a analysé les résultats d'une enquête qu'il avait consacrée aux victimes de crimes internationaux et qui était notamment axée sur les femmes victimes de violences.

33. Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a présenté une analyse des formes de violence dont étaient victimes les femmes au sein de la communauté (viol, harcèlement sexuel, traite, prostitution forcée, violences à l'égard des travailleuses migrantes, etc.). Ce rapport a été complété par d'autres rapports établis à l'issue de missions sur le terrain effectuées en Pologne (enquête sur la traite des femmes et la prostitution forcée), au Brésil (violences contre les femmes au sein de la famille), et en Afrique du Sud (problème des viols au sein de la communauté). Le Rapporteur spécial a également proposé une ébauche de loi type sur la violence au sein de la famille dont le législateur, dans chaque pays, pourra s'inspirer pour élaborer une législation dans ce domaine.

## Activités opérationnelles

34. L'INSTRAW est en train de rédiger un manuel pour la formation du personnel amené à traiter avec les victimes de violences sexistes. L'OMS, qui est en train de réaliser une étude portant sur plusieurs pays et consacrée aux violences à l'égard des femmes, se penchera également sur les stratégies qui pourraient prévenir et éliminer avec succès ce type de violences et permettre au secteur de la santé de traiter efficacement et humainement les femmes victimes de tels sévices. L'OMS a mis en place un groupe de travail technique et organisé d'autres consultations sur le problème des mutilations sexuelles infligées aux fillettes. Elle a aussi organisé un atelier au Rwanda en vue de recenser les besoins existants en matière de formation aux méthodes à utiliser pour traiter le problème de la violence à l'égard des femmes et elle est en train de mettre au point des modules d'enseignement destinés aux travailleurs sanitaires. L'UNICRI a dispensé une formation aux «formateurs» chargés de sensibiliser les agents du système de justice pénale au problème de la violence au sein de la famille. Le HCR a mis sur pied des programmes d'intervention en situation de crise, destinés à venir en aide aux réfugiées victimes de violences sexuelles. UNIFEM a rendu opérationnel le Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 1,2 million de dollars qu'il avait créé pour appuyer les actions visant à éliminer les violences à l'égard des femmes et qui, durant la première année ayant suivi sa création, a permis de financer un certain nombre de projets aux niveaux tant local que national, régional ou international. Le PNUD a prêté son appui, avec le concours de l'UNICEF et d'UNIFEM, à une consultation sous-régionale sur les violences à l'égard des femmes, qui s'est tenue en Asie et à laquelle ont participé des juristes, des universitaires et des décideurs. La lutte contre les violences à l'égard des femmes est un domaine d'activité qui s'inscrit dans le cadre des programmes régionaux de lutte contre les inégalités entre hommes et femmes mis en place en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique, en Europe orientale et dans les pays membres de la Communauté des États indépendants. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a participé à des séminaires et à des cours de troisième cycle universitaire portant sur le problème de la famille et de la violence urbaine, et elle a présenté des propositions de suivi aux fins de l'élaboration d'une législation nationale sur la violence au sein de la famille.

## Sensibilisation du public et diffusion de l'information

35. Le Département de l'information a publié une nouvelle version de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. UNIFEM a prêté son appui à la mission du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes qui a permis de faire mieux prendre conscience des problèmes qui préoccupaient ceux qui, à l'échelon local, militent pour la cause des femmes. L'UNICEF a achevé de distribuer en Asie du Sud et dans d'autres régions du matériel d'information (affiches, brochures, films vidéo, etc.) destiné à sensibiliser l'opinion et ce, à tous les niveaux, notamment à celui des décideurs. Le Fonds a également aidé les organisations non gouvernementales et d'autres organismes locaux à coopérer en vue de lutter contre les violences à l'égard des femmes. Le FNUAP a prêté son appui à différentes activités législatives et de plaidoyer qui visaient à prévenir les violences contre les femmes, en produisant notamment de la documentation et du matériel audiovisuel, en organisant différentes rencontres avec des parlementaires afin d'appeler l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures législatives et coercitives à même de lutter efficacement contre les violences sexistes et en aidant des associations d'hommes à militer en faveur d'une parentalité responsable, de l'égalité entre les sexes et du respect des droits individuels des femmes, notamment de leur droit à une existence exempte de toute violence. La Commission mondiale de la santé des femmes, qui relève de l'OMS, a entrepris d'assurer une très large diffusion de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, soulignant que ce type de comportement était absolument inadmissible. L'OMS a produit un module d'information sur les violences à l'égard des femmes, et elle a mis à jour celui qu'elle avait consacré aux mutilations sexuelles infligées aux fillettes. Le Département de l'information a lui aussi assuré une large diffusion de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La CEPALC a publié une mise à jour des informations relatives aux violences sexistes dont étaient victimes les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et elle a consacré une étude à la façon dont le traitement juridique de ce type de violences avait évolué. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) compte parmi les instances organisatrices du Colloque du Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants. L'ONUSIDA, la Banque mondiale et l'UNICEF ont entrepris de publier une série d'études analytiques consacrées au VIH/sida, et dont l'une notamment portait sur les violences sexistes et leurs liens avec le VIH/sida. Le HCR a publié un manuel pratique sur les violences sexuelles dont sont victimes les réfugiées et a mené des campagnes de sensibilisation aux problèmes de la violence au sein de la famille et des mutilations sexuelles infligées aux fillettes.

## V. Les femmes et les conflits armés

### Collecte de l'information, création de bases de données, recherche et analyse

36. Travaillant en étroite collaboration avec certaines organisations non gouvernementales qui militent en faveur des droits des femmes et des droits de l'homme, la Division de la promotion de la femme a aidé à recueillir des données portant sur les femmes et les petites filles touchées par les conflits armés, notamment les victimes de viol, et qui doivent servir aux tribunaux chargés de juger et de châtier les auteurs de crimes de guerre. La Division a aussi organisé une réunion d'un groupe d'experts consacrée aux persécutions dont sont victimes les femmes. L'UNESCO a organisé une réunion d'un groupe d'experts portant sur les rôles dévolus aux hommes et la masculinité dans une culture de la paix, et plusieurs études de cas portant sur les techniques et méthodes de médiation et de règlement des conflits traditionnellement utilisées par les femmes ont été réalisées. Dans son rapport, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie a accordé une attention toute particulière aux catégories vulnérables, notamment aux femmes, de même qu'elle a soulevé la question du viol utilisé en tant qu'arme de guerre. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a préparé son rapport annuel sur les viols et les sévices dont sont victimes des femmes dans les zones de conflit de l'ex-Yougoslavie. Le Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités s'est penché sur le problème des femmes victimes de violences sexuelles en situation de conflit armé. Le HCR a conçu des programmes spéciaux qui visent à protéger les femmes exposées à des risques, notamment en les évacuant en lieu sûr. Un appui a été fourni à certaines organisations non gouvernementales de femmes qui militent en faveur de la paix et le HCR a pris la tête d'une initiative interorganisations visant à illustrer les pratiques les plus à même de favoriser la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a consacré des études à la contribution que les femmes étaient susceptibles d'apporter à l'instauration de la paix dans la région, et elle a tenu une réunion portant sur le rôle des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des accords de paix.

### Activités opérationnelles

37. S'agissant du règlement et de la gestion des conflits, UNIFEM a encouragé l'adoption d'une approche respectueuse des sexospécificités qui consistait notamment à dispenser une formation aux mouvements de femmes militant en faveur de la paix et à renforcer leurs capacités. Le Fonds a aussi aidé à offrir une formation aux femmes traumatisées par les guerres et les troubles intérieurs. L'UNICEF a recensé cinq domaines d'activité qui appelaient une action gouvernementale ainsi que la mise en oeuvre de programmes en faveur des femmes victimes des conflits armés et dont les principaux étaient les suivants : recensement des besoins propres aux femmes et aux petites filles dans les domaines de la santé en matière de reproduction, de la nutrition, de l'éducation et des consultations à caractère psychosocial, protection des droits des femmes et des petites filles en application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et enfin participation des femmes à la prise de décisions concernant la gestion des services dans les camps de réfugiés. Certains projets du FNUAP ont aidé les femmes à renforcer et à développer leurs capacités de mobilisation et leurs aptitudes à la négociation. En Afrique, les activités conjointes du FNUAP, de l'UNICEF et du HCR ont donné la priorité aux besoins les plus pressants des réfugiées et des femmes en situation d'urgence dans le domaine de la santé en matière de reproduction et ont permis d'offrir dans ce dernier domaine, et avec le concours d'autres organismes de secours, des soins d'urgence à des réfugiées et des personnes déplacées qui se trouvaient au Rwanda et au Zaïre. Le HCR a dispensé à certaines réfugiées une formation qui devait leur permettre d'acquérir des compétences en matière de «leadership» et de s'initier aux techniques de médiation pour le règlement des conflits. Le FNUAP a mené des activités analogues dans les pays arabes, la région européenne et certains pays d'Amérique centrale. L'UNICEF a collaboré avec le FNUAP, l'OMS et plusieurs organisations non gouvernementales dans le cadre des activités qu'il consacre à ce domaine d'une importance décisive.

38. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ont organisé une table ronde sur les femmes et les établissements humains dans les zones de conflit. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a élaboré un plan directeur complet pour la promotion de l'emploi et la formation professionnelle en situation de conflit. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est employée en priorité à renforcer les aptitudes de ses membres à la planification, la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de programmes visant à recruter et à employer

certaines catégories de population touchées par les conflits. Une liste des principaux programmes de formation et d'emploi mis en oeuvre dans certains pays ayant récemment connu un conflit armé a été établie. L'OMS a participé à un certain nombre d'activités et d'ateliers qui visaient en priorité à assurer la guérison physique et mentale ainsi que la réinsertion sociale des enfants et des femmes touchés par les conflits armés et qui ont permis de dispenser des soins de santé et d'offrir des services de nutrition. L'OMS a également offert des services de santé aux femmes touchées par les violences auxquelles ont donné lieu les conflits armés qui ont déchiré des pays comme le Rwanda, le Burundi et le Mozambique. Elle a aussi organisé des sessions de formation aux méthodes de consultation et mis à disposition des médicaments de base et du matériel médical de première nécessité.

39. Les équipes pluridisciplinaires de la FAO chargées du programme de redressement du secteur agricole au Rwanda comptaient dans leurs rangs un spécialiste de la participation des femmes au développement. Le PNUD a encouragé les femmes à participer à l'élaboration des politiques, des plans et des programmes gouvernementaux visant à assurer la mise en oeuvre des accords de paix. Les initiatives de plus en plus nombreuses que prennent les femmes dans le domaine du règlement des conflits, la lutte qu'elles mènent en faveur de la démocratie et des droits de l'homme et la contribution de plus en plus marquée qu'elles apportent au développement économique et social ont fait d'elles l'élément moteur du Programme de l'UNESCO sur la Méditerranée et la culture de la paix. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a aidé à organiser un atelier interorganisations portant sur les pratiques les mieux à même de favoriser la participation des femmes à la consolidation de la paix, ainsi que sur les moyens pacifiques de règlement des conflits. La Commission a aussi parrainé, avec le concours de l'OUA et du Gouvernement nigérian, l'organisation du premier Sommet des premières dames africaines sur la paix et les questions humanitaires qui s'est tenu à Abuja (Nigéria) et qui visait à définir la contribution que les femmes étaient susceptibles d'apporter à la promotion de la paix. La Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a fait une allocution lors de ce sommet. La Commission a également pris part, en collaboration avec d'autres organismes de l'ONU et avec le Gouvernement rwandais, à l'organisation d'une conférence panafricaine sur la paix, les femmes et le développement qui a eu lieu à Kigali. Elle a aussi organisé, avec le concours d'autres organismes de l'ONU, de certaines organisations non gouvernementales et de l'OUA, un Forum sur le leadership des femmes en matière de paix.

40. Le PAM a entrepris d'évaluer ses besoins en matière de formation afin d'élaborer des modules d'enseignement. À



la suite de cela, certains de ses fonctionnaires ont reçu une formation aux méthodes susceptibles de renforcer la participation des femmes à la gestion et à la distribution des secours et de l'aide alimentaire d'urgence. Dans le cadre du nouveau programme de santé et de nutrition des femmes, une assistance technique et financière a été offerte en vue de réduire les carences en oligo-éléments dont souffrent les femmes et les adolescentes à risque. Certains fonctionnaires du PAM et certains de leurs homologues nationaux ont reçu une formation visant à les sensibiliser aux questions de parité entre les sexes, au problème de la participation des femmes et aux incidences que ces questions peuvent avoir sur les opérations d'urgence et de secours appuyées par le Programme. Dans plusieurs pays, le PAM a entrepris de former les autorités locales et les comités de femmes à la distribution de denrées alimentaires.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

41. Les activités de sensibilisation menées par le Département de l'information ont permis de mettre en évidence la contribution que les femmes sont à même d'apporter à l'instauration de la paix. Un débat sur les femmes et la paix a été organisé en 1997 à l'occasion de la Journée internationale de la femme. La CEA a élaboré une publication technique intitulée *Women and the Peace Process: Perspectives from Africa*, en prévision du Forum sur le leadership des femmes en matière de paix devant se tenir en Afrique du Sud. L'émission de radio de l'UNESCO sur la culture de la paix, qui a été produite à l'intention et avec le concours de femmes salvadoriennes, a permis de répondre aux préoccupations et aux attentes des femmes qui luttent contre la violence à tous les niveaux de la société, tout en sensibilisant l'opinion aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe. L'UNESCO a réalisé un film consacré à l'initiative *Pro Femmes Twese Hamwe* pour la paix au Rwanda, et on recherche actuellement des fonds extrabudgétaires pour filmer les autres initiatives en faveur de la paix prises par les femmes d'autres pays et qui pourraient être utilisées à des fins pédagogiques. Elle a également élaboré une brochure sur les femmes et la culture de la paix qui invite les femmes et les organisations féminines à s'associer au mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix lancé par l'UNESCO.

## **VI. Les femmes et l'économie**

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

42. La Division de la promotion de la femme a organisé, en préparation de la session de la Commission de la condition de la femme, une réunion d'un groupe d'experts consacrée aux femmes et à la prise de décisions économiques dans les institutions financières internationales et les sociétés transnationales, qui a été axée sur le rôle des femmes, en particulier aux postes de cadre supérieur. L'INSTRAW a fait des recherches sur la réalisation d'enquêtes relatives à l'emploi du temps des femmes et a établi des directives à ce sujet. La Division de la population a intégré des données ventilées par sexe dans une base de données statistiques concernant les migrations internationales et a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de plusieurs projets visant à intégrer dans les statistiques économiques des données et des indicateurs ventilés par sexe. Un système de classement, qui sera utilisé à titre d'essai, faisant apparaître les disparités entre hommes et femmes dans les travaux rémunérés et non rémunérés a été mis au point. La CESAP a publié un rapport sur l'amélioration de l'accès des femmes au crédit formel et aux institutions financières; ce rapport contient des monographies concernant cinq pays rangés parmi les pays les moins avancés. Elle a également publié des aperçus statistiques sur les femmes de huit pays, qui comportent des données sur la place des femmes dans l'économie, la vie familiale et la vie publique. L'OIT a mis en oeuvre un programme d'action visant à résoudre les problèmes liés aux conditions de travail et les problèmes sociaux dans les zones de traitement des produits destinés à l'exportation, en accordant une attention particulière aux problèmes des travailleuses; elle a également lancé un programme international en vue de sensibiliser l'opinion mondiale à la nécessité de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes.

43. L'OIT a mis en oeuvre dans cinq pays un programme d'action visant à promouvoir l'égalité des sexes par l'administration du travail. La FAO a dispensé une formation à des statisticiens pour la collecte de données ventilées par sexe aux fins du recensement agricole mondial devant être réalisé en l'an 2000 et a produit des matériels didactiques. Le programme régional africain du PNUD a accordé une large place à la promotion économique des femmes, et de nombreux programmes de pays du PNUD ont favorisé l'autonomie économique des femmes en leur facilitant l'accès au crédit et la création d'entreprises. Au Japon, le Fonds du PNUD pour la participation des femmes au développement a aussi oeuvré en ce sens. Le PNUD, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, a appuyé un nouveau projet

de ventilation par sexe des statistiques relatives au marché du travail et d'évaluation des travaux rémunérés et non rémunérés des femmes. UNIFEM a mis l'accent sur une meilleure compréhension des effets de la libéralisation des échanges sur l'emploi et le mode de subsistance des femmes, et a oeuvré en faveur d'un changement de politiques ainsi que d'une amélioration de l'accès au crédit, aux technologies et aux marchés, notamment en accordant un appui aux associations de femmes chefs d'entreprise et aux productrices et aux commerçantes du secteur informel. Le Fonds a également aidé les syndicats à accroître la capacité des femmes à peser sur les négociations commerciales et a prêté son concours à des travaux de recherche et d'analyse visant à faire en sorte que les budgets établis par les pouvoirs publics tiennent compte des intérêts et des préoccupations de la population tout entière.

44. L'ONU a entrepris un projet de recherche sur les implications du travail à distance pour l'emploi et le commerce dans les pays en développement, en insistant sur la parité entre les sexes et la justice sociale. Ce projet a mis en évidence les effets des technologies de télécommunication sur le processus de mondialisation, et a évalué les possibilités qu'ouvre la mondialisation et les problèmes qu'elle suscite du point de vue de l'emploi des femmes ainsi que l'incidence des principales politiques sur la participation effective des femmes au processus de développement. La CEA a réalisé une étude sur l'autonomisation économique des femmes et leur rôle dans le développement socioéconomique de l'Afrique. La CEPALC a réalisé des études sur des questions telles que le travail des femmes dans les zones urbaines d'Amérique latine; les politiques sociales, la famille et le travail; l'intégration des femmes dans le nouveau modèle économique; les sexospécificités du secteur informel; et l'analyse des données nationales aux fins de l'élaboration d'une série d'indicateurs qui ferait ressortir les perspectives sur le marché du travail pour chacun des deux sexes.

### Activités opérationnelles

45. L'ONUDI a élaboré un programme pour développer l'esprit d'entreprise chez les femmes et a exécuté des programmes d'assistance technique intégrés visant à améliorer la compétitivité des entreprises dirigées par des femmes, en particulier en Afrique. Des matériels de formation technique et de gestion pour les femmes chefs d'entreprise dans le secteur alimentaire ont été mis au point ainsi qu'une méthode de formation des formateurs. La CESAP a favorisé la participation des femmes au développement économique et a renforcé leur capacité à gérer les problèmes découlant de la

mondialisation de l'économie. La CEE a lancé un projet sur les petites et moyennes entreprises. Les Volontaires des Nations Unies ont organisé à l'intention des femmes des ateliers de formation notamment à la gestion des petites entreprises et des systèmes de crédit. La CESAO, en collaboration avec UNIFEM, a organisé des ateliers pour les femmes sur la création d'entreprises et les pépinières d'entreprises.

46. Dans le cadre de ses programmes de pays, l'UNICEF a intégré des activités économiques tributaires du crédit pour les femmes des zones rurales et urbaines à des projets de plus large portée, notamment des projets concernant l'amélioration de l'alphabétisation, la création de garderies, l'initiation au droit et l'autonomisation économique des femmes. Le FIDA a inclus des éléments concernant l'épargne et les prêts destinés aux femmes dans nombre de ses projets. La Division de statistique de l'ONU a organisé des réunions de groupes d'experts sur les statistiques du secteur informel et les comptes satellite et la comptabilité des ménages dans certains pays en développement, au cours desquelles a notamment été examinée la question de la ventilation par sexe des statistiques et des indicateurs pertinents. Le PNUD a exécuté des activités concernant le petit crédit et le microcrédit, la direction d'entreprises par des femmes et le renforcement des capacités de la main-d'oeuvre féminine, notamment dans les zones rurales. L'OIT est intervenue auprès des associations patronales pour encourager la participation des femmes aux activités du secteur privé et a publié des directives à cet égard. Elle a également organisé une réunion tripartite sur le «plafond de verre» et les femmes exerçant des fonctions d'encadrement pour examiner des stratégies pratiques propres à améliorer les perspectives d'avancement et le déroulement de la carrière des femmes qui occupent des postes de cadre ou de direction. L'OIT a également créé des réseaux de promotion de l'emploi afin de permettre aux femmes de bénéficier des possibilités d'emploi et de revenus offertes par la réforme économique; mis au point des projets visant à améliorer les conditions de travail et à établir des systèmes de protection sociale pour les travailleuses à domicile; facilité l'institutionnalisation des associations de travailleurs à domicile et le fonctionnement de mutuelles; et aidé les organisations patronales à concevoir des politiques et exécuter des programmes qui permettent d'accroître la participation des femmes cadres et chefs d'entreprise.

47. L'UNESCO s'est employée à améliorer les compétences techniques et le savoir-faire des femmes artisans. La FAO a organisé des ateliers sur l'intégration des femmes dans le secteur de la pêche et sur l'aménagement des pêcheries côtières et la gestion agricole. La CEA a fourni des services consultatifs pour la formulation de programmes sexospécifiques, dans le but d'aider les femmes à réaliser leur potentiel

économique et d'évaluer leurs besoins. Des femmes d'affaires ont été sélectionnées pour faire l'objet d'articles dans une publication. Avec l'assistance de la CEA, ont été tenus la première Foire commerciale mondiale et le premier Forum sur l'investissement dans le monde organisés spécifiquement à l'intention des femmes chefs d'entreprise en Afrique.

48. Les activités du FNUAP conçues pour améliorer la situation économique des femmes ont été incorporées dans celles qui visent à améliorer l'accès des femmes aux services de santé en matière de reproduction, notamment aux services de planification familiale et d'hygiène sexuelle. Aux Philippines, par exemple, un projet a combiné le renforcement de l'organisation communautaire, la prestation de services et la formation de personnel de santé avec des activités génératrices de revenus pour les femmes vivant dans des bidonvilles. Le PAM a commencé à rechercher systématiquement si ses prestations étaient inégalement réparties entre les deux sexes.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

49. Des émissions de radio et des reportages du Département de l'information ont été diffusés dans le monde entier dans 15 langues, et des séminaires ont été organisés.

## **VII. Les femmes et la prise de décisions**

### **Collecte d'informations, création de bases de données, recherche et analyse**

50. La Division de la promotion de la femme a tenu à jour sa base de données sur les femmes qui participent au gouvernement de leur pays aux niveaux ministériel ou sous-ministériel, et a convoqué une réunion d'un groupe d'experts sur la prise des décisions politiques et le règlement des conflits. L'UNESCO et l'Union interparlementaire ont commencé à coopérer sur les questions de parité entre les sexes. De même, l'Assemblée nationale du Malawi et l'UNESCO ont organisé un groupe de travail pour améliorer la représentation des femmes et pour examiner les questions de parité entre les sexes avec les parlements d'Afrique australe. Douze pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont adopté la Déclaration de Mongochi, ainsi qu'un programme d'action commun sur la représentation des femmes et les problèmes de parité. La CEPALC a établi des études sur l'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions, et sur les femmes et la politique.

### **Activités opérationnelles**

51. Afin de favoriser la parité et l'autonomisation des femmes, l'UNICEF a fait de la participation des femmes au niveau communautaire une condition de son appui aux programmes de pays. Il a dispensé une formation et a collaboré avec des programmes de crédit et de création de revenus pour aider les couches défavorisées de la population à s'élever sur l'échelle sociale et pour développer les compétences en matière de «leadership», ce qui s'est traduit par une augmentation de la participation des femmes aux comités existant au niveau des communautés et aux programmes de formation. Des femmes sont membres des comités chargés de l'eau créés dans les villages dans le cadre des programmes de pays appuyés par l'UNICEF et remplissent également des fonctions de gestion des services après avoir suivi une formation. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé un atelier de formation à l'intention de représentants de pays en développement pour leur apprendre comment changer les attitudes et les mentalités ainsi que les pratiques de gestion afin que les femmes soient prises en compte dans la planification du secteur de l'énergie, et a exécuté des projets pour améliorer l'infrastructure de base et favoriser la création de revenus dans des villages où les femmes participent à la prise de décisions. Le HCR a encouragé la participation de réfugiées à la prise des décisions concernant la gestion et la distribution des vivres, ainsi qu'aux comités de gestion des camps.

52. UNIFEM a fourni une assistance technique et des services consultatifs pour former des femmes à la prise de décisions politiques et a dispensé une formation à des femmes parlementaires et à des organisations non gouvernementales qui aident des femmes occupant des postes de responsabilité à mener campagne et à acquérir des compétences en matière de «leadership». Le Fonds a également appuyé la création de coalitions et d'alliances stratégiques, et s'est efforcé d'offrir des tribunes pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Les Volontaires des Nations Unies ont dispensé une formation à des femmes pour leur faire acquérir des compétences en matière de «leadership». La CESAP a exécuté un projet qui visait à promouvoir la participation et la représentation des femmes dans les instances municipales urbaines. La CESAP et Habitat ont organisé un atelier sur la prise en compte des sexospécificités dans l'aménagement urbain et la gestion urbaine grâce à la participation en grand nombre de femmes aux instances municipales.

53. L'OIT a mis au point un manuel de formation à l'intention des femmes qui occupent des postes de direction. L'ac-

cent a été mis dans les programmes régionaux du PNUD consacrés aux questions de parité entre les sexes sur l'impact des femmes placées à des postes de responsabilité, et le PNUD a parrainé une conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité. Au niveau national, de nombreux cadres de coopération de pays comportaient des programmes à l'intention des femmes occupant des postes de décision et de responsabilité. Plusieurs projets spéciaux de l'UNESCO avaient pour objectif d'assurer l'autonomie des femmes et de les aider à jouer un rôle plus important dans le développement communautaire. Lors d'une réunion organisée par la CEA sur le rôle des femmes dans l'atténuation de la pauvreté, des stratégies visant à accroître la participation des femmes à la prise des décisions ont été examinées, et la CEA a organisé un séminaire de formation pour développer les compétences en matière de «leadership» de femmes originaires de 11 pays occupant des postes de cadre ou de cadre supérieur. La CEPALC a organisé une réunion d'experts sur les rapports entre les organisations non gouvernementales de femmes et l'État, et a élaboré un document sur les stratégies permettant d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions.

### **Sensibilisation du public et diffusion de l'information**

54. Le Département de l'information a participé à un programme télévisé sur les femmes et la prise de décisions et, à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 1997, à un colloque consacré aux femmes dans les négociations de paix, qui était organisé conjointement avec la Division de la promotion de la femme. Cette dernière a produit *Women 2000*, publication consacrée à la participation de femmes à la prise des décisions dans divers secteurs. L'UNICEF a établi des partenariats avec des organisations non gouvernementales de femmes, aux niveaux national et régional, dans le cadre de ses programmes de pays afin de favoriser les contacts entre les militantes de la cause des femmes, et a appuyé la participation d'organisations non gouvernementales de femmes aux tribunes sur le développement et à l'élaboration des politiques. Les Volontaires des Nations Unies ont participé, avec des adolescents, à la réalisation de deux programmes télévisés sur le rôle des hommes et des femmes, et ont encouragé la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la création d'un centre qui permettrait aux femmes de mener des campagnes dans les médias.

55. Le FNUAP s'est attaché à faire prendre conscience des avantages d'une plus grande participation des femmes à la prise des décisions au niveau de la famille, de la communauté, des partis politiques et du gouvernement. Il s'est allié avec des personnalités, comme des épouses de chefs d'État, qui ont contribué à appeler l'attention sur les questions de parité hommes/femmes. Le FNUAP a apporté son appui à un projet visant à mettre en place un groupe de pression féminin qui oeuvrerait en faveur de la santé et de l'autonomisation des femmes. Le programme vidéo du PAM intitulé «Elles mangent toujours les dernières» a été largement diffusé sur les chaînes de télévision internationales et nationales. Au niveau régional, l'attention des médias a été attirée sur les effets des projets qui témoignent de l'engagement du PAM en faveur des femmes. La CESAO a organisé, avec UNIFEM et le Comité national jordanien pour les femmes, un atelier pour aider les femmes se présentant à des élections parlementaires à mener leur campagne électorale.

## **VIII. Moyens institutionnels de promotion de la femme**

### **Collecte des informations et constitution de bases de données**

56. La Division de la promotion de la femme a constitué un répertoire mondial des organismes chargés de la promotion de la femme, en tenant compte du travail qu'ont réalisé dans ce domaine les commissions régionales. Le Département des affaires économiques et sociales a établi un répertoire des organisations de femmes dans sept pays et a entrepris des études portant sur une évaluation des besoins des femmes. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a constitué une base de données répertoriant 109 indicateurs (sociaux, démographiques, économiques, politiques et juridiques) et concernant 217 pays et territoires. La Division de la population a réuni des données différenciées par sexe sur le taux de scolarisation, l'alphabetisation des adultes, l'espérance de vie à la naissance et la santé en matière de reproduction, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies; la Division a également produit sur disquettes des séries de données, ventilées par sexe et par âge, se rapportant à des indicateurs démographiques, des estimations et projections annuelles et des courbes de fécondité. Dans le cadre de l'élaboration de son *Rapport sur le développement humain*, le PNUD a notamment procédé à la ventilation par sexe et selon d'autres critères de

données à caractère social et économique; l'institution a par ailleurs mis en place une structure permettant de constituer des bases de données par pays, à partir d'indicateurs prenant en compte les facteurs de sexe.

57. La Division de statistique de l'ONU a constitué et diffusé, via Internet, des tableaux par pays provenant de la publication *Les femmes dans le monde*, qui sont actualisés. La Division a également mis à jour et agrandi la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes et en a fait un outil d'utilisation commode.

58. D'autres organismes se sont intéressés à la question des données, des indicateurs et des méthodologies relatifs à l'intégration de la parité entre les sexes dans les programmes. Dans certains cas, on disposait de données sur les zones urbaines, mais non sur les zones rurales et les ménages. On manquait de données ventilées par sexe, notamment sur la santé des femmes pendant et après les conflits, la criminalité, la traite des femmes et l'abus des drogues. Certains ont relevé des désaccords portant sur la définition de notions principales telles que celle de «chef de famille», ainsi que des difficultés liées à la recherche sur le terrain. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a noté une absence de clarté dans les stratégies relatives à l'établissement des statistiques ventilées par sexe et à la communication de l'information. Par ailleurs, les gouvernements ne fournissaient pas suffisamment d'informations et de données sur la question de l'exercice des droits fondamentaux de la femme. D'autres organismes ont signalé l'absence d'indicateurs quantitatifs relatifs aux coutumes, aux traditions et aux questions culturelles. Malgré quelques progrès, l'action menée dans le domaine des statistiques et des indicateurs ne répondait toujours pas aux normes requises pour une bonne analyse des sexes spécifiques. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) et la Division de statistique de l'ONU procédaient à la mise au point d'un ensemble d'indicateurs essentiels. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) élaborait un schéma et des indicateurs destinés au suivi des questions relatives à la parité hommes-femmes dans les programmes et politiques et procédait à des essais sur le terrain dans toutes les régions. L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) fournissait une assistance à ses États membres en vue de la création ou du renforcement, au sein des ministères du développement ou de l'agriculture, de cellules chargées de formuler des plans d'action nationaux en faveur des femmes des zones rurales.

59. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) parachevait un inventaire des sources d'information concernant les femmes et la problématique hommes-femmes et élaborait, pour tous les pays africains, des brochures sur la

condition de la femme dans différents domaines critiques. Au niveau des pays, le FNUAP a fourni une assistance destinée à faciliter la collecte et l'analyse de données, y compris la réalisation d'enquêtes et d'activités de recherche et la constitution de bases de données sur des questions cruciales pour la promotion de la femme. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a établi et diffusé des indicateurs et des données sur la femme et la famille, et a aidé ses États membres à recueillir des données ventilées par sexe. Au niveau international, le FNUAP a fourni un appui à d'autres partenaires des Nations Unies, notamment la Division de statistique de l'ONU. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a publié un répertoire des organisations nationales s'occupant de programmes et de politiques concernant les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes; ce répertoire doit être mis à jour chaque année.

### Activités opérationnelles

60. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé une réunion régionale qui a rassemblé des participants venant d'organismes nationaux chargés de la promotion de la femme. Le Département des affaires économiques et sociales a aidé plusieurs États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les pays de la Communauté d'États indépendants à mettre en place des organismes nationaux chargés de la promotion de la femme; le Département a également aidé l'Union et les associations de femmes des Émirats arabes unis à mettre au point des méthodologies destinées à l'élaboration d'une stratégie en faveur des femmes pour l'horizon 2000.

61. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les équipes de pays de l'ONU ont apporté un appui financier et technique aux activités qu'ont entreprises au niveau national les coopérations entre pouvoirs publics et organisations non gouvernementales pour assurer le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. UNIFEM a renforcé la capacité des organisations régionales, des ministères chargés de la condition féminine et des organisations non gouvernementales de traiter de la problématique hommes-femmes, de participer à la planification d'un développement qui réponde mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes et d'établir et diffuser des statistiques qui prennent en compte les questions de parité. La CESAO a apporté une assistance à ses États membres en vue de la mise en place de structures institutionnelles permanentes chargées de la promotion de la femme. Le FNUAP

procédait à la mise au point de moyens et d'indicateurs devant permettre de suivre les questions relatives aux femmes et à la parité dans les programmes et les politiques. Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a appuyé des projets d'intégration de la femme et des projets de développement visant à intégrer les femmes dans les politiques de développement et à renforcer les structures nationales de promotion de la femme. La Division de statistique de l'ONU a formé aux méthodes statistiques un certain nombre de responsables nationaux et de chercheurs. En collaboration avec l'Agence suédoise de développement international et UNIFEM, la CESAP a travaillé à l'amélioration des statistiques dans la région Asie-Pacifique. La CEPALC a aidé les ministères chargés de la condition féminine à renforcer leur efficacité et à mettre en oeuvre le Programme d'action.

62. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté son concours à l'établissement de systèmes de données ventilées par sexe et par âge, et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples désagrégeant les données par sexe et par âge ont été réalisées pour la première fois. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, Habitat a suivi l'application, par les gouvernements, des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) concernant l'intégration des femmes. En coopération avec la Ligue des États arabes et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes (CAWTAR), la CESAO a établi des indicateurs de réalisation prenant en compte les disparités entre les sexes. L'ONUDI a formé 20 administrateurs de projet et homologues nationaux pour leur permettre de traiter plus efficacement des questions liées à l'intégration des femmes. La FAO a sollicité la coopération des gouvernements en vue de l'adoption de mesures telles que la création de ministères chargés de la condition féminine ou d'autres institutions similaires. En collaboration avec le PNUD et la CEE, la Division de la promotion de la femme a organisé une réunion à Bucarest au titre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui avait formulé des recommandations relatives à la constitution de nouvelles structures nationales chargées de la promotion de la femme.

### **Vulgarisation et diffusion de l'information**

63. La CESAP a traduit dans différentes langues nationales des brochures consacrées à l'amélioration des statistiques relatives à la problématique hommes-femmes. Au titre des activités de l'Équipe spéciale du Comité administratif et de coordination sur les services sociaux de base, la Division de la population a publié un document intitulé «World Popula-

tion Prospects: Sex and Age Distribution of World Populations» (Perspectives démographiques mondiales : répartition de la population par sexe et par âge), ainsi qu'une planche murale sur les services sociaux de base. En collaboration avec le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes (CAWTAR), la Division de statistique de la CESAO a produit une planche murale sur les femmes et les hommes dans les pays arabes.

## **IX. Droits fondamentaux de la femme**

### **Collecte des informations, recherche, exploitation et analyse des données**

64. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Division de la promotion de la femme a mené une étude sur l'expérience des organes de suivi des traités dans leurs relations de travail avec les groupes de défense des droits fondamentaux de la femme et autres organisations non gouvernementales et a procédé à une analyse des réserves à un certain nombre de traités internationaux. Dans le cadre de la préparation de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, la Division a organisé une réunion d'experts sur les moyens de promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes, à Turku (Finlande) du 1er au 4 décembre 1997. La Division et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont poursuivi la mise en oeuvre d'un programme de travail commun visant à recentrer les droits fondamentaux de la femme dans le régime des traités. UNIFEM a élaboré un document d'information sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le travail des rapporteurs spéciaux par thème ou par pays. L'UNICEF a appliqué des méthodes novatrices relatives aux droits fondamentaux de la femme et à l'application d'un programme d'intégration dans ce domaine par différentes organisations dont la Commission des droits de l'homme. La CEPALC a publié une étude sur la situation juridique dans cinq pays d'Amérique latine, qui renferme des recommandations générales pour le respect des droits fondamentaux de la femme dans la région. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a élaboré une étude sur l'état de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'adhésion à cette convention. L'étude analyse également les réserves à la Convention émises par certains États. La CEA parachève une étude des moyens de promotion des droits fondamentaux et juridiques des femmes au sein de la famille, dans les zones urbaines et rurales.

Habitat a mené une étude des droits fonciers et patrimoniaux des femmes. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a rédigé un chapitre sur le suivi des droits fondamentaux de la femme destiné à un manuel élaboré par l'Institut norvégien des droits de l'homme.

### Activités opérationnelles

65. Le personnel de la Division de la promotion de la femme a présenté un exposé lors d'un séminaire de formation sur l'établissement de rapports destinés aux organes de suivi des traités, séminaire organisé par le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme. En collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire et la Division de la promotion de la femme, le FNUAP a parrainé une table ronde des organes de suivi des traités dans le domaine des droits de l'homme, table ronde consacrée à la conception, d'un point de vue des droits de l'homme, de la santé de la femme, l'accent étant mis sur les droits de la femme dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction. Le Bureau et la Division ont coordonné des initiatives visant à diffuser sur Internet des informations sur les organes de suivi des traités. Sur le plan interrégional, le FNUAP a apporté son soutien au Centre d'études juridiques de défense des droits de la procréation dans la coopération que le Centre a engagée avec les organisations non gouvernementales spécialisées dans le droit et les politiques pour évaluer et promouvoir les politiques et la législation nationales visant à améliorer l'accès des femmes aux soins de santé en matière de reproduction. Au niveau des pays, le FNUAP a fourni une assistance aux organisations non gouvernementales en vue de : mettre en oeuvre des programmes de formation à l'intention des femmes et des jeunes filles dans les domaines de la documentation juridique et des droits fondamentaux, politiques, économiques et en matière de reproduction; créer un réseau de promotion de la parité des droits dans le cadre général de la défense des droits de l'homme; entreprendre des programmes de réinsertion en faveur des enfants sexuellement exploités, programmes qui porteraient notamment sur les droits de l'homme et viseraient aussi à sensibiliser les éducateurs, les responsables des communautés et les décideurs. Le FNUAP coopérait également avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au sein de la Commission pour la santé des femmes, en vue d'améliorer la santé des femmes et des filles et d'élaborer des directives générales et des moyens de plaidoyer destinés, en définitive, à faire respecter le droit des femmes et des filles à une protection sanitaire.

66. L'UNICEF a organisé, à l'intention de parlementaires et de responsables, des séminaires sur les conventions évoquées ci-dessus ainsi qu'une série de séminaires et de débats sur une programmation pour les enfants et les femmes qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Le HCR a organisé un symposium sur la violence contre les femmes, en coopération avec 16 pays d'asile dont plusieurs ont, depuis, élaboré des directives concernant le droit d'asile justifié en cas de violence sexuelle. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a fourni des observateurs des droits de l'homme sur le terrain dont plus de la moitié étaient des femmes dans le cas de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. L'OMS et la Division de la promotion de la femme, entre autres institutions, ont participé à des consultations sur l'éthique médicale et le droit de la femme à la santé, notamment l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction, en collaboration avec l'Association médicale du Commonwealth. Le Programme méditerranéen de l'UNESCO a parrainé des projets dans les domaines suivants : les femmes migrantes; la participation de la femme à la vie publique en milieu urbain; la préparation du troisième Forum des femmes de la Méditerranée ayant pour thème «Femmes, science et Technologie»; le Réseau UNESCO Inter Rive; la création d'un observatoire des droits fondamentaux de la femme et d'un réseau universitaire en collaboration avec la Commission de la femme du Parlement européen et les organismes nationaux de défense des droits de la femme; le projet du centre de recherche «Les transversales» et la création d'un groupe de travail sur l'histoire des femmes. En partenariat avec la Division, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a entrepris un projet visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les projets de coopération technique; le projet vise à faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse des sexospécificités dans toutes les actions de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, depuis l'analyse des besoins et la formulation des projets jusqu'au suivi et à l'évaluation. Le Haut Commissariat a formé des responsables de la force publique dans le domaine des normes internationales des droits de l'homme et a élaboré à l'intention de la police un manuel de formation aux droits de l'homme qui comporte un important chapitre sur les droits fondamentaux de la femme. Le Bureau a également aidé à former des membres d'organisations africaines de défense des droits fondamentaux de la femme dans le domaine de ces droits.

67. En collaboration avec la Banque mondiale, la CEA a organisé une conférence sur le thème «Gender and law: Eastern Africa speaks» (Identité sexuelle et droit : l'expérience de l'Afrique de l'Est). La conférence visait à faire mieux appréhender les contraintes juridiques qui entravent

la promotion de la femme. La CESAP a organisé une réunion d'experts qui a examiné les progrès accomplis dans le domaine des droits fondamentaux de la femme dans la région et a formulé des recommandations sur les droits juridiques de la femme. UNIFEM a participé à des réunions, a fourni un appui financier à des défenseurs des droits fondamentaux de la femme et a soutenu des organisations non gouvernementales dans le cadre de dialogues interrégionaux portant sur des préoccupations nouvelles concernant les droits fondamentaux de la femme. En outre, UNIFEM a parrainé la formation de responsables et de membres du secteur judiciaire dans le domaine des droits fondamentaux de la femme, et a soutenu des institutions de perfectionnement de cadres ouverts à des défenseurs des droits fondamentaux de la femme. UNIFEM a coparrainé un atelier d'orientation consacré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui s'est tenu à New York lors d'une réunion de défenseurs des droits fondamentaux de la femme.

### **Communication avec le public et diffusion de l'information**

68. La Division de la promotion de la femme et UNIFEM ont contribué à l'élaboration d'une publication consacrée aux activités menées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Division a créé un site Web sur lequel on peut trouver des informations sur les droits des femmes, sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et sur les efforts entrepris en vue d'élaborer un protocole facultatif à la Convention. UNIFEM a produit un dossier d'information et de plaidoyer en faveur de la prise en compte des droits des femmes au sein du système de l'ONU, qui servira aux défenseurs des droits des femmes et aux représentants à la Commission des droits de l'homme. L'OIT a publié une brochure destinée à familiariser les membres des organes chargés de veiller à l'application des dispositions pertinentes avec les nouvelles tendances en matière d'égalité d'emploi entre hommes et femmes, telles que le harcèlement sexuel sur les lieux de travail et les nouvelles approches dans le domaine de l'égalité des salaires. Le Département de l'information a publié des communiqués de presse et des fiches d'information sur les droits des femmes. Les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, contiennent des dispositions concernant l'égalité des sexes. Depuis leur création, les

organes chargés du suivi de l'application de ces instruments ont toujours mis en avant le principe de non-discrimination entre hommes et femmes, de même qu'entre filles et garçons, dans l'exercice des droits que leur confèrent ces divers instruments. Lorsqu'elles ont examiné les rapports des États parties et formulé des observations à leur sujet, les commissions ont mis à profit toutes les occasions d'appeler leur attention sur le problème de la discrimination à l'égard des femmes et des petites filles, qu'il s'agisse d'une discrimination *de jure* ou de facto, et sur la nécessité de garantir l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. En outre, l'UNICEF a diffusé des versions simplifiées du texte de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui seront utilisées dans le cadre de campagnes d'information ainsi que par les organisations non gouvernementales concernées et d'autres prestataires de services. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a apporté son soutien à une campagne en faveur de l'égalité des droits des femmes quant à l'héritage de biens fonciers et immobiliers et à la sécurité de jouissance, organisée par des organisations locales et non gouvernementales.

69. L'OIT a exécuté un projet dans neuf pays, qui portait sur la formation et la diffusion d'informations sur les droits des travailleuses, et qui comprenait des campagnes d'information, des ateliers, la création de comités directeurs et l'élaboration de plans d'action au niveau national. Du matériel didactique a été préparé à l'intention des pays, en tenant compte de la capacité des organes de l'OIT de mettre en oeuvre une politique volontariste. L'OIT a intensifié ses efforts visant à encourager la ratification de la Convention No 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale et la Convention No 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## **X. Les femmes et les médias**

### **Collecte de l'information, établissement de bases de données, recherche et analyse**

70. La Division de la promotion de la femme, avec le concours de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et UNIFEM, a entrepris de mettre en place une passerelle Internet sur les femmes et le rôle social des deux sexes, appelée *WomenWatch*, dans le but de permettre un accès aux informations dont dispose le système de l'ONU, et a organisé un atelier à l'intention des femmes sur le thème «les femmes et les technologies de



l'information», afin de lancer cette initiative en 1996. L'Institut a mené une étude en vue de déterminer dans quelle mesure les organisations féminines avaient recours à l'ordinateur en tant que moyen de communication. L'UNESCO a appuyé un projet intitulé «Des femmes parlent aux femmes : une radio communautaire rurale de femmes dans les pays les moins avancés». Ce projet vise à créer au moins quatre stations de radio communautaires pleinement opérationnelles, destinées aux femmes et gérées par des femmes. Ces stations doivent encourager les femmes à prendre position sur les questions qui les concernent ainsi que les sociétés dans lesquelles elles vivent. L'UNESCO a également apporté son soutien à la tenue d'un atelier destiné aux producteurs d'émissions radiodiffusées, pour les inciter à produire des émissions attentives à la parité des sexes et des programmes de postal-phabétisation, portant sur des sujets tels que le mariage d'enfants, l'esprit d'entreprise, la réduction de la charge de travail des femmes, la promotion de l'éducation des femmes, l'assainissement rural et les compétences des femmes en horticulture et en gestion.

### **Activités opérationnelles, communication avec le public et diffusion de l'information**

71. La Division de la promotion de la femme a fait paraître le premier numéro d'une publication intitulée *Women 2000*, dont le thème pour 1996 est «Women and the information revolution» (Les femmes et la révolution de l'information). La CESAP a facilité l'échange d'informations entre les femmes par le biais des réseaux informatiques. UNIFEM a dressé un répertoire de professionnelles des médias, a mis en place un groupe de surveillance des médias dans un pays africain et a organisé une formation sur l'analyse des distinctions fondées sur le sexe à l'intention des journalistes. Bon nombre de projets et activités d'UNIFEM comportent un volet concernant l'information fournie aux médias comme, par exemple, dans le cas des concours de technologie alimentaire dans les Andes et des activités de formation dans le domaine des droits de l'homme. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a entrepris la préparation d'un manuel qui a pour objet de promouvoir l'utilisation de l'ordinateur en tant que moyen de communication entre les organisations féminines. La FAO a élaboré un projet tendant à dresser un inventaire des organisations non gouvernementales dont l'action porte sur la situation des femmes rurales en Afrique, au Proche-Orient et en Europe. Le FNUAP a coopéré avec les médias afin d'exercer une influence positive sur la politique mise en oeuvre dans ce domaine (au Nigéria, par exemple, une série télévisée consacrée aux questions relatives à la santé et à la protection

familiale a été diffusée dans tout le pays), et a parrainé diverses réalisations, telles que la production de séries pour la radio et la télévision, qui portaient sur les relations entre les hommes et les femmes et les questions relatives à la santé et à la protection de la famille ainsi qu'à la population. Le Fonds a également apporté une aide aux troupes théâtrales qui s'emploient, par leurs activités, à faire accepter et à promouvoir l'utilisation des services de santé en matière de reproduction. Il a en outre fourni un soutien à divers médias non classiques dirigés par des femmes. Le HCR a assuré la formation de membres d'organisations non gouvernementales féminines locales, ainsi que de réfugiées et de femmes déplacées, afin de leur permettre de produire des émissions radiodiffusées traitant de la paix et de la réconciliation, et donnant des informations concernant les réfugiés, la santé et la nutrition.

72. L'UNICEF a pris cette question en considération dans une série de projets touchant la situation des petites filles, la violence à l'égard des femmes, la mortalité maternelle et les compétences parentales. L'UNICEF a également entrepris de mener un certain nombre de programmes de sensibilisation du public, qui ont contribué à une diffusion plus large et à une image moins stéréotypée des questions concernant les femmes. Le Département de l'information a tenu des ateliers à l'intention des organismes de télévision et de radiodiffusion et des journalistes des pays en développement, qui portaient sur différents sujets, dont l'égalité entre les sexes. Les centres d'information du Département ont conçu des programmes télévisés, organisé des ateliers et présenté des exposés sur des sujets tels que la promotion de la femme par les médias. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et l'UNESCO ont parrainé un atelier à l'intention des femmes travaillant dans les médias, qui s'est tenu peu de temps avant la Conférence Habitat II, afin de leur faire acquérir des compétences techniques leur permettant de diffuser des informations concernant la Conférence. L'UNESCO, dans le cadre du renforcement des réseaux, a accordé une attention particulière à la question de la présence des femmes sur les autoroutes de l'information, par le biais d'un projet axé sur la communication et la culture consacré aux femmes dans le Cyberspace (Cybermonde), et encourage l'utilisation des radios locales par les femmes, en particulier dans les pays où les taux d'analphabétisme chez les femmes sont élevés. Les recommandations formulées à Toronto et à Beijing ont continué à servir de cadre aux activités menées en vue d'assurer la promotion de la femme dans et par les médias. L'UNESCO continuera à renforcer et appuyer l'établissement de réseaux entre les agents de communication et les organisations non gouvernementales féminines, en particulier au niveau local, et à encourager leur participation à l'élaboration

des politiques de communication et d'information. L'UNESCO et le Centre d'information de la radio néerlandaise ont organisé un atelier sur les méthodes de gestion des communications, à l'intention des femmes journalistes d'Amérique centrale. L'UNESCO s'est en outre employé à encourager l'indépendance et la responsabilisation des médias, en veillant en particulier à sensibiliser l'opinion aux problèmes rencontrés par les femmes et à promouvoir leur participation à la vie politique, sociale et économique à égalité avec les hommes.

73. La stratégie de communication élaborée par la CEPALC repose sur les trois éléments suivants : a) les réseaux électroniques et la parité dans les activités de la Commission; b) la mise en place d'une page d'accueil Internet décrivant les activités du Groupe de la participation des femmes au développement et les résultats obtenus, qui sera mise à jour à intervalles réguliers; et c) des programmes radiodiffusés conçus à la fois pour réfuter les préjugés fondés sur l'appartenance sexuelle et pour diffuser des informations au sein des différents groupes de la société civile. Cette stratégie devrait, on l'espère, se révéler particulièrement efficace pour assurer le suivi du Programme d'action régional. La CESAO, pour sa part, a organisé un atelier visant à encourager les médias à sensibiliser l'opinion aux questions et aux priorités concernant les femmes.

## **XI. Les femmes et l'environnement**

### **Collecte de l'information, établissement de bases de données, recherche et analyse**

74. UNIFEM a mené à bien des recherches au sujet des incidences de la dégradation de l'environnement sur les moyens d'existence des femmes, sur leurs droits dans le domaine foncier et sur les politiques appliquées en la matière dans les pays en développement. La Division de la promotion de la femme a organisé, avec le FNUAP et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, une réunion d'experts sur les femmes, la population et le développement, afin d'appuyer les travaux de la Commission de la condition de la femme. La CEPALC a publié une étude sur la condition de la femme, l'environnement et la viabilité, dans laquelle elle propose notamment une nouvelle méthodologie pour la formulation de projets de recherche et de politiques pertinentes. L'Institut a en outre mis au point un programme de formation sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable.

### **Activités opérationnelles**

75. L'ONUDI a produit un module de formation sur les femmes et la protection de l'environnement. Le FIDA a fait une place aux questions relatives aux femmes et à l'environnement dans la plupart de ses projets. UNIFEM a également mené une série d'activités dans ce domaine, s'est plus particulièrement intéressé aux moyens de renforcer la capacité des femmes rurales de susciter des changements dans le domaine de l'environnement et s'est efforcé de faire en sorte que les questions touchant les femmes et l'environnement soient davantage prises en compte par le Fonds pour l'environnement mondial et le programme Capacités 21. UNIFEM s'est également chargé de former des femmes dans le domaine de la gestion de l'énergie pour le développement durable dans le cadre d'un projet entrepris par le Département des affaires économiques et sociales et la Banque africaine de développement. Aux niveaux national et international, le FNUAP appuie différents projets tendant à associer l'émancipation économique des femmes, l'environnement et la santé en matière de reproduction. Le HCR a appuyé la participation des réfugiées à la préservation et à la gestion de l'environnement, notamment en leur procurant un emploi dans les pépinières ou dans le reboisement dans le pays d'accueil. L'ONUDI a élaboré un projet à l'intention des femmes employées dans le secteur informel de l'exploitation aurifère, bon nombre d'entre elles étant des femmes rurales n'ayant qu'un accès limité à l'information, afin de les informer des dangers que font peser leurs activités sur la santé et l'environnement. Ce projet comprenait des cours de formation et des services consultatifs. Grâce au programme d'activités écologiques bénévoles financé par le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies, des associations de villageoises sont parvenues à améliorer les méthodes de gestion des ressources en eau utilisées par les communautés pastorales d'Afrique de l'Est. L'OIT a développé des activités de remplacement génératrices de revenus pour les femmes qui se chargeaient traditionnellement de ramasser du bois de chauffe.

76. La FAO a mené un projet portant sur les systèmes d'information sur les connaissances locales afin de rassembler des données concernant la contribution des femmes à la préservation de la diversité biologique et de les porter à l'attention des décideurs. Le PNUD et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, en collaboration avec le Gouvernement norvégien, ont financé un atelier visant à renforcer le rôle des femmes dans la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique. Le Centre des

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le PNUE ont organisé parallèlement un atelier sur les droits des femmes dans le domaine foncier et celui du logement à l'occasion d'Habitat II.

77. Le projet mené par l'UNESCO en Afrique, intitulé «Villages solaires», visait à démontrer l'efficacité des technologies permettant de produire de l'énergie à bon marché par des moyens écologiques, à en répandre l'utilisation, ainsi que des matériaux de construction produits localement, et à encourager un nombre croissant de femmes à utiliser les écotecnologies pour les besoins du ménage. L'UNESCO a également exécuté un projet intitulé «Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau» visant à améliorer la qualité de la vie des femmes en facilitant leur accès aux points d'eau. La CEPALC a présenté des exposés sur la parité, lors de séminaires consacrés aux questions relatives à l'environnement et au développement en milieu urbain, ainsi qu'à la population et au développement.

### **Communication avec le public et diffusion de l'information**

78. Le PNUE a rendu un hommage à 25 femmes du monde entier pour la contribution précieuse qu'elles ont apportée à la protection de la planète. Le Département de l'information a préparé et diffusé un article sur les femmes et le développement durable, et produit des programmes sur les femmes et l'environnement, qui ont été diffusés par la radio des Nations Unies. En collaboration avec UNIFEM, le FNUAP a parrainé les participants à la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité.

## **XII. La petite fille**

### **Collecte de l'information, développement de bases de données, recherche et analyse**

79. Pour l'examen des progrès accomplis en milieu de décennie dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, l'UNICEF a aidé à recueillir et analyser des données sur la réalisation des objectifs dans le domaine de la santé, par sexe et par tranche d'âge. Dans de nombreux pays, l'enquête en grappes à indicateur multiple a servi pour la première fois de référence pour le suivi des données relatives à la vie et au bien-être des enfants. Dans plusieurs pays, les activités de sensibilisation qui ont précédé la quatrième

Conférence mondiale sur les femmes ont été étayées par des recherches. La Division de la population a géré et mis à jour des bases de données sur la mortalité infantile par sexe dans les régions en développement. Elle a également publié un document de travail sur le problème de la différence entre les taux de mortalité néo-natale et infantile des filles et ceux des garçons. L'INSTRAW a mis au point une méthode de mesure du travail non rémunéré pour les femmes et pour les hommes. La Division de la promotion de la femme a organisé en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et la Commission économique pour l'Afrique une réunion de groupe d'experts sur les droits des adolescentes, en vue de la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme.

80. L'UNICEF a déclaré 1997 Année internationale de la fillette et encouragé les mesures donnant suite aux recommandations issues de plusieurs études approfondies sur les petites filles. L'UNESCO a produit ou coproduit avec ses partenaires (gouvernements, autres organes des Nations Unies et organisations non gouvernementales) de nombreux manuels et documents pédagogiques adaptés tant aux garçons qu'aux filles. Elle a également dispensé des services de conseil aux enseignants locaux, tout en les aidant à établir différents programmes d'éducation scolaire et non scolaire. Des enquêtes nationales sur la participation des filles et des femmes à l'éducation scientifique, technique et professionnelle ont en outre été achevées avec la coopération des bureaux de l'UNESCO en Afrique.

81. Dans des rapports récents, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants a dégagé trois facteurs qui sont tout à la fois un frein et un moteur de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants : le système de justice criminelle, l'éducation et les médias.

### **Activités opérationnelles**

82. L'UNICEF a participé à des discussions avec des représentants des missions auprès de l'ONU et donné des avis concernant les diverses résolutions sur les droits de l'enfant. Il a entrepris d'exécuter des programmes sur les réformes juridiques, de former du personnel chargé de l'application des lois et de mettre en oeuvre des programmes de réinsertion. Il a également organisé un séminaire de trois jours organisé à l'intention de hauts responsables gouvernementaux et d'intellectuels et qui devait étudier et débattre des problèmes des petites filles. En collaboration avec la Campagne internationale pour mettre fin à la prostitution infantile et à la traite

des enfants et avec le Groupe des organisations non gouvernementales pour la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF a prévu de constituer un groupe consultatif technique au niveau mondial pour faciliter l'échange d'informations, fournir des spécialistes, encourager la collaboration dans le cadre de projets et appuyer les mécanismes de contrôle en place. Dans le cadre de ses programmes de pays, l'UNICEF a un certain nombre de projets axés sur les droits de l'enfant.

83. L'OIT a traité de la question des filles sur le lieu de travail à l'occasion d'un certain nombre de programmes exécutés dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Au niveau national, elle a appuyé des programmes d'action pour les petites filles au travail dans un certain nombre de pays. Le FNUAP a prouvé qu'il était déterminé à oeuvrer pour le bien-être des enfants, en particulier celui des filles, en abordant dans ses programmes la question des besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Il a ainsi aidé des gouvernements et des organisations non gouvernementales à incorporer dans des programmes nationaux divers services, conseils, et activités d'information, d'éducation et de communication concernant la santé des adolescents en matière de reproduction, et à créer pour la jeunesse des centres polyvalents qui dispensent des conseils en santé de la reproduction, mènent des activités de vulgarisation, d'orientation et fournissent d'autres services. Un nombre de plus en plus grand de programmes du FNUAP ont traité du problème des violences sexuelles dont les filles sont victimes en intégrant des systèmes de formation, de sensibilisation et d'orientation dans les systèmes éducatifs et sanitaires de façon à donner les soins appropriés aux filles qui ont subi des violences. Dans les pays où l'illettrisme féminin est élevé et où peu de filles vont à l'école primaire, les programmes du FNUAP ont encouragé à promouvoir l'éducation des filles au stade des politiques de population et des campagnes de sensibilisation. Un projet de l'UNESCO sur la formation scientifique, technique et professionnelle des filles a été lancé pour faciliter l'accès à cette formation de façon à créer un environnement équilibré du point de vue du nombre d'hommes et de femmes et à sensibiliser les décideurs à cette question.

### **Sensibilisation et diffusion de l'information**

84. Les activités que mène le Département de l'information sur les petites filles comportent des émissions de radio, des ateliers et des séminaires sur des sujets spécialisés qui vont de l'exploitation sexuelle des enfants aux problèmes des

adolescents. L'UNICEF et le FNUAP ont dispensé des services multidisciplinaires et des services de sensibilisation du public qui étaient axés sur les besoins des adolescents ainsi que sur les besoins des très jeunes filles et des préadolescentes. La CEA a établi et publié une étude intitulée «Pratiques traditionnelles et culturelles dangereuses pour la fillette», qui traite de diverses pratiques dont le but réel est d'empêcher que les filles ne s'épanouissent complètement, de la prévalence de ces pratiques et des stratégies à suivre pour les éliminer.

---